



# VERS UNE NOUVELLE NORMALITÉ :

## LA VIOLENCE SYSTÉMIQUE FONDÉE SUR LE GENRE ET LA PANDÉMIE DE COVID-19



### CORÉDIGÉ PAR :

Fondation canadienne des femmes

Hébergement femmes Canada

Pauktuuitit, Inuit Women of Canada

Anita Olsen Harper, (Cercle national  
autochtone contre la violence familiale)

Jihan Abbas (RAFH Canada)

Décembre 2020



FONDATION  
CANADIENNE  
DES FEMMES

**Vers une nouvelle normalité** est une série de rapports sur l'égalité des genres dans le contexte de la pandémie de COVID-19 au Canada. La série examine les risques que fait peser la pandémie sur les droits fondamentaux des femmes et propose de nouvelles façons de chercher à atteindre l'égalité des genres au Canada dans le cadre des efforts de relance post-pandémie.

Le travail de la Fondation canadienne des femmes et des organismes que nous soutenons a lieu sur les territoires traditionnels des Premières Nations et des peuples métis et inuits. Nous sommes reconnaissantes de pouvoir nous rassembler et travailler sur ces terres. Nous savons toutefois que les reconnaissances territoriales sont insuffisantes. Nous devons poursuivre la vérité, la réconciliation, la décolonisation et la création d'alliances dans un élan continu pour redresser toutes nos relations.

Copyright © 2020 La Fondation canadienne des femmes se représente et représente les coautrices : Hébergement femmes Canada, Pauktuuitit, Anita Olsen Harper (CNACVF) et le RAFH Canada. Nous tenons à remercier Nneka McGregor (Women at the Centre) et Nadine Sookermany.

Ce rapport est un document de source ouverte et l'autorisation d'en citer, reproduire ou distribuer gratuitement des extraits est accordée. Les autrices doivent être créditées dans les citations et reproductions.

# INTRODUCTION

Pendant la pandémie de COVID-19, les femmes ont démontré leur force, leur leadership, leur capacité à soutenir des communautés en temps de crise et leur flexibilité en s'ajustant à de nouvelles façons de travailler. Quatre-vingts pour cent des personnes travaillant dans le secteur sans but lucratif et en première ligne de la lutte contre la pandémie sont des femmes, et la plupart sont autochtones, noires et racisées et/ou en situation de handicap. Cette crise n'est pas la première que les femmes doivent traverser, mais c'est certainement l'une des plus prolongées et des plus généralisées, et dont les effets se répercutent à de multiples niveaux. Les collectivités aux prises avec des crises environnementales, comme les inondations et les incendies en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Alberta, ont mis plusieurs années à se rétablir. De nombreuses communautés ressentent encore les effets persistants de l'effondrement financier de 2008, dont elles ne se sont jamais complètement remises. De plus, puisque le gouvernement du Canada s'acharne à bafouer les traités et la souveraineté autochtone en permettant la construction de pipelines sur des terres sacrées, les crises persistent également dans les communautés des Premières Nations, inuites et métisses. En septembre 2020, 63 réserves autochtones devaient encore respecter des avis permanents d'ébullition de l'eau potable. L'eau potable est un droit fondamental systématiquement refusé à de très nombreux Autochtones au Canada.

À ce stade-ci, nous sommes en mesure de commencer à tirer des leçons de nos réponses à la crise. Nous ne pouvons plus ignorer les lignes de faille qui traversent la société, approfondies par chaque nouvelle urgence : le manque de soutien aux femmes qui sont aux prises avec une augmentation de la violence fondée sur le genre; la diminution des soins et des mesures de protection pour les femmes en situation de handicap; l'absence de sécurité pour les travailleuses et travailleurs migrant-e-s; et le racisme anti-Noir-e-s et anti-Autochtones. Ces failles existent depuis longtemps et causent des torts incommensurables chaque fois que le Canada affronte une nouvelle crise.

Avec le présent rapport, nous avons voulu nous attaquer aux causes premières de l'augmentation des taux de violence en examinant ces lignes de faille. Nous y explorons le profond abysse qu'à creusé au fil des siècles la crise la plus durable et la plus destructrice que ces terres ont connue : le processus de colonisation de ce que l'on appelle aujourd'hui le « Canada », l'établissement des Européen-ne-s sur ce territoire et la violence fondamentale sur laquelle ces réalités sont fondées. Cette violence est aujourd'hui encore à la source d'une grande partie des violences faites aux femmes (VFF) et de la violence fondée sur le genre (VFG).

Les lacunes dont il est question ici ont été et sont toujours intégrées aux systèmes : elles n'en sont pas une défectuosité, mais une caractéristique fondamentale. Il est maintenant de plus en plus courant d'aborder la question de la violence en termes de structures entravant l'accès aux services, mais il est moins courant de parler de la violence fondée sur le genre comme d'une forme de violence concomitante à toutes les formes de violence d'État. La pandémie nous offre l'occasion de réfléchir aux profondes inégalités qui divisent différentes communautés, notamment sur les plans géographique et racial, et d'analyser les effets différenciés de la violence systémique sur les communautés.

Nous pouvons également apprendre de cette pandémie en tirant des leçons de la force dont font preuve les communautés pour résister aux formes de violence structurelle abordées ici. Dans le contexte actuel de l'État colonial, ces communautés continuent à résister, à agir, à se soutenir mutuellement, à reprendre leurs forces et à les déployer. Cette résilience extraordinaire ne devrait jamais être ignorée.



## L'intersectionnalité

Dans le présent rapport, nous employons une analyse intersectionnelle<sup>1</sup> de la violence fondée sur le genre dans le contexte de la pandémie, ce qui signifie que nous tenons compte de multiples facteurs ayant des effets sur le vécu de diverses femmes et personnes non binaires en ce qui a trait à la violence fondée sur le genre. C'est principalement à Kimberlé Crenshaw, une intellectuelle et juriste noire, que nous devons le concept d'intersectionnalité. C'est grâce à son travail et à celui de plusieurs autres intellectuel-le-s et militant-e-s s'identifiant comme personnes en situation de handicap, racisées, autochtones et survivantes, que cette analyse des effets de la pandémie est possible. Le quart des femmes au Canada s'identifie comme étant en situation de handicap, et le handicap est souvent acquis avec l'âge. C'est pourquoi nous essayons de centrer le handicap tout au long du présent rapport. Nous portons également une attention soutenue à de nombreux autres facteurs déterminants, comme l'indigénité, la racisation et le racisme anti-Noir-e-s, l'identité et l'expression de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, le statut socioéconomique, le parcours migratoire et d'autres facteurs révélateurs d'iniquité. En parallèle, nous examinerons la façon dont les systèmes fonctionnent pour établir des pratiques discriminatoires et créer des obstacles à l'accès, lesquels doivent être démantelés pour remonter aux causes premières de la violence fondée sur le genre. En se concentrant sur certaines formes d'oppression, ce rapport vise également à démontrer comment celles-ci sont interdépendantes et imbriquées. Il est pratiquement impossible d'aborder la violence d'État contre un seul groupe opprimé sans également tenir compte des violences dirigées contre d'autres groupes.

L'expérience de la violence, quelle que soit la forme qu'elle prend, est intrinsèquement liée au pouvoir et au contrôle. La violence faite aux femmes est bien sûr directement liée au patriarcat, mais l'histoire coloniale du Canada, dont l'esclavagisme qui a contribué à bâtir sa richesse, est une autre considération essentielle pour expliquer les taux démesurés de violence dirigée contre les femmes et les filles autochtones et noires. L'une des conséquences de cette longue histoire de pratiques juridiques, sociales, politiques, financières et culturelles discriminatoires, concomitantes au sexisme,

au capacitisme et au racisme systémique continu, est que les femmes et les filles autochtones, noires, racisées et en situation de handicap sont aujourd'hui surreprésentées en matière de violence fondée sur le genre. On retrouve par exemple chez les femmes autochtones des taux de violence pratiquement trois fois plus élevés que chez les femmes non autochtones<sup>2</sup>. La violence est une cause majeure de handicap, et le handicap en soi est un facteur qui accentue la vulnérabilité à la violence.

## Pourquoi parler de violence fondée sur le genre maintenant?

Ce rapport s'inscrit dans un effort continu pour mieux éclairer les enjeux entourant la violence faite aux femmes et aux filles (VFFF) et la violence fondée sur le genre (VFG) dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Il fait partie d'une série de rapports, « Vers une nouvelle normalité », qui examine les répercussions différenciées de la pandémie et de la violence fondée sur le genre chez les femmes et les personnes de genres divers en fonction de leur situation sociale. La plupart des organismes du secteur de la lutte contre la violence faite aux femmes sont extrêmement inquiets des taux accrus de violence pendant la pandémie (et peut-être en raison de celle-ci). Ces organismes rapportent des augmentations de 20 % à 50 % du volume d'appels aux lignes d'écoute téléphonique, des prises de contact et des admissions aux refuges. Il est particulièrement important de prendre la mesure de l'augmentation de la demande, car elle se produit à un moment où la plupart des services aux femmes, comme les refuges et les centres d'aide aux survivantes d'agression sexuelle, sont sollicités au-delà de leur capacité maximale. La plupart ont des listes d'attente. En même temps, les refuges sont forcés de réduire leur capacité d'accueil pour respecter les exigences de la Santé publique en matière de distanciation physique et pour garantir la sécurité des résidentes. De plus, de nombreux refuges ne sont pas adaptés aux besoins des femmes en situation de handicap, n'étant pas aménagés pour faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et n'ayant pas de lignes directrices claires ni de formation adéquate pour adapter leurs services aux besoins des femmes vivant avec un vaste éventail de handicaps<sup>3</sup>.

# INTRODUCTION

Certains faits au sujet de la violence fondée sur le genre au Canada sont déjà largement connus, mais les données sont rarement présentées avec une analyse intersectionnelle. Par exemple, une femme est tuée tous les six jours au Canada par un partenaire intime, et même si le nombre total a augmenté au cours des derniers mois, le taux d'assassinat de femmes autochtones était presque six fois plus élevé que celui de femmes non autochtones en 2014<sup>4</sup>. Les femmes en situation de handicap sont deux fois plus susceptibles d'être victimes de crimes violents et ont deux fois plus de chances d'avoir subi une agression sexuelle dans la dernière année. Les femmes autochtones affichent des taux de violence familiale et sexuelle 3,5 fois plus élevés que les femmes non autochtones. Il existe toujours peu de données ou de statistiques relatives à certaines formes de violence et à leurs effets particuliers sur les femmes en général et sur les femmes qui vivent à l'intersection de plusieurs groupes différents, comme la violence faite aux femmes noires et trans, ou les taux de harcèlement de rue à l'égard des femmes autochtones en situation de handicap. Les données concernant la violence entre partenaires intimes et la violence faite aux femmes noires font également défaut, ainsi que toute mesure d'incidence du contrôle coercitif en tant que forme de violence relationnelle.

## Les limites du rapport

Le présent rapport porte sur la violence et emploie divers termes pour l'expliquer, dont le terme VIP pour désigner la violence interpersonnelle. La VIP comprend de nombreuses formes de violence dans les relations intimes ainsi que la violence sexuelle commise par des ami-e-s, des connaissances et des collègues<sup>a</sup>. Le rapport établit un lien entre la violence relationnelle ou interpersonnelle que subissent les femmes et la violence systémique à laquelle les femmes sont confrontées. Certaines formes de violence, comme les tueries et les attentats (à titre d'exemple, l'homme qui a attaqué plusieurs personnes et en a assassiné deux, à Québec, le 31 octobre 2020), sont peut-être en hausse dans le contexte de la pandémie et mériteraient que l'on s'y intéresse. Nous ne sommes

toutefois pas en mesure de le faire dans le présent rapport. D'autres formes de violence devraient peut-être faire l'objet de recherches plus poussées, pour être mieux comprises, avant que l'on puisse les commenter en détail et aborder leurs causes premières et leurs effets. Il s'agirait d'un rapport distinct.

Comme souligné, une grande partie des données nationales en matière de violence fondée sur le genre au Canada ne sont pas ventilées (désagrégées) selon différents groupes de femmes et de personnes de genres divers. Ainsi, certaines des données présentées dans ce rapport n'expliquent pas toujours les taux de violence différents selon la population, ou en fonction de l'intersection de différentes oppressions, même s'il est de plus en plus possible de trouver des exemples de recherches qui révèlent ces intersections. Tant que nous n'aurons pas accès à un plus grand nombre de données ventilées qui ne victimisent ou ne pathologisent pas davantage certaines femmes en fonction de leur groupe d'appartenance, etc., nous ne serons pas en mesure de confirmer l'ampleur de la violence qu'elles subissent. Nous avons essayé de présenter des statistiques, des jalons et des discussions au sujet des taux et des formes de la violence d'État subie par les femmes, mais ce rapport est loin d'être exhaustif à ce chapitre.

Finalement, les autrices ayant collaboré à la production de ce rapport sont un groupe mixte de descendantes de la colonisation européenne, de migrantes, d'Autochtones et de Noires. Nous représentons également des femmes vivant avec divers handicaps, et comme de nombreuses personnes engagées dans des groupes autochtones communautaires ou nationaux, de migrant-e-s ou de colons centrés sur le handicap, nous tentons d'aborder l'analyse depuis des perspectives partagées. Il faut reconnaître que les différences entre nos positions respectives, ainsi que les difficultés de travailler ensemble en ce moment avec des ressources limitées, tout en continuant de militer pour les changements que nous mettons de l'avant dans le présent rapport, ne sont pas sans poser d'importants défis. Pour l'instant, nous avons mis de côté certains des aspects<sup>5</sup> les plus

a Définitions : Lorsque nécessaire, nous avons employé les termes les plus couramment utilisés pour améliorer l'accessibilité du rapport. Pour une liste complète des nombreuses formes de violence différentes, vous pouvez consulter le *Discussion Paper On Women's Equality in Canada* du Réseau d'égalité des genres Canada.

## INTRODUCTION

incommensurables de nos différentes positions au sein de l'État colonial et face à différents types de violence<sup>b</sup>. Dans certains cas, cela signifie que nous avons évité des sujets controversés et le langage qui les entoure. Ce n'est pas par manque de volonté d'examiner ces approches, mais bien parce que le temps et l'espace nous manquent pour pleinement examiner ces intersections. Nous nous engageons à continuer d'essayer de comprendre ces différentes positions et d'agir à partir d'un attachement à la vérité avant de chercher à atteindre la réconciliation, et même la décolonisation.

---

b Pour une riche discussion au sujet de l'incommensurabilité de cette position en lien avec la décolonisation, voir Tuck et Yang (2012).

# CONTEXTUALISER LA VIOLENCE D'ÉTAT AVANT LA PANDÉMIE

## La violence systémique est synonyme de violence d'État

Les femmes font tout ce qu'elles peuvent pour garantir leur sécurité et celle de leurs familles. Elles parviennent à guérir de meurtrissures inimaginables. Ce n'est que grâce à leur agentivité, leur force, leurs expériences communes et leur contribution à la recherche visant à rassembler des données probantes que nous sommes capables de présenter les affirmations contenues dans le présent rapport.

Au Canada, les femmes ne sont pas en sécurité. Cette insécurité va bien au-delà des expériences des individus et dépasse largement la portée de leurs relations respectives. En effet, en 2013, l'Organisation mondiale de la santé a décrit la violence faite aux femmes et aux filles (VFFF) comme un « problème mondial de santé publique d'ampleur épidémique nécessitant une action urgente<sup>6</sup> ». Pour brosser le portrait complet de la violence à laquelle les femmes sont constamment confrontées, la définition de la violence fondée sur le genre doit inclure la violence d'État, la violence structurelle et toutes les formes de discrimination et de préjudices fondées sur l'identité et les positions sociales. Bien que des services et des institutions aient été mis en place pour répondre aux nombreuses formes de violence que subissent les femmes, elles ont été majoritairement conçues sans tenir compte des structures sous-jacentes sur lesquelles repose l'insécurité des femmes. Celles-ci sont à risque élevé de subir ces formes de violence en raison de conditions historiques, politiques, économiques et idéologiques. Il est conséquemment nécessaire d'examiner ces conditions.

La violence fondée sur le genre, surnommée « la pandémie fantôme »<sup>7</sup> depuis le début de la COVID-19, est très préoccupante, car elle révèle comment les systèmes accroissent la vulnérabilité. L'État détient un pouvoir énorme à l'égard des vies des femmes au Canada, et tant et aussi longtemps que le racisme et la discrimination enracinés dans l'appareil d'État, les structures juridiques, le marché du travail et les services sociaux ne seront pas cernés et éliminés, les femmes ne seront jamais en sécurité. L'État adopte des lois qui visent à protéger les femmes, comme

des lois permettant des congés de maladie en cas de violence familiale ou criminalisant différentes formes de harcèlement sexuel au travail, mais continue à perpétuer la violence contre les femmes autochtones, noires et en situation de handicap en les incarcérant de plus en plus, et contre les femmes migrantes en les expulsant du pays. L'État détermine en fait quelles femmes seront protégées le plus souvent, et lesquelles subiront les plus grands risques. La race, le handicap, la classe et le genre sont des facteurs de protection ou de risque. Les conditions sous-jacentes créées par les gouvernements, parfois invisibles aux yeux d'un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes, sont déterminées par l'héritage permanent du colonialisme et de la suprématie blanche.

## La violence d'État est un outil colonial

Selon l'Organisation mondiale de la santé, une femme sur trois subit de la violence physique ou sexuelle<sup>8</sup> perpétrée par un proche, et les réponses à la violence sont principalement cadrées en fonction de cette expérience. Le racisme institutionnel ainsi que la violence commise par des intervenant-e-s de l'État, comme la police, sont des résultats directs et continus de politiques qui dévalorisent les femmes autochtones, comme la *Loi sur les Indiens*, L.R.C. (1985), ch. I-5. Les politiques et les réglementations adoptées par l'État créent des conditions qui permettent de causer impunément des préjudices aux femmes ou qui facilitent leur exploitation. Elles découlent du processus de colonisation, dont l'objectif était d'asservir et détruire les Premières Nations et les cultures inuites dans le but général de les éradiquer, ainsi que de soumettre les femmes noires à l'esclavage, comme si elles étaient du bétail, les privant de leur humanité<sup>9</sup>.

En même temps que le colonialisme d'établissement conditionne la violence faite aux femmes en fonction de la racisation, il détermine la réponse de l'État colonial à l'égard du handicap<sup>10</sup> comme oppression connexe. Le processus de racisation est étroitement lié au processus de capacitisme, et ensemble, ils servent à marginaliser certaines personnes en pathologisant les corps qui ne sont pas perçus comme étant au service du projet colonial – un projet qui privilégie les

# CONTEXTUALISER LA VIOLENCE D'ÉTAT AVANT LA PANDÉMIE

sujets blancs, hétérosexuels, cisgenres, masculins et valides. Le colonialisme est imprégné des logiques de la suprématie blanche, du patriarcat et du capacitisme, et il soutient le projet de construction d'une nation « pure », exempte de dégénérescence. Le passé législatif du Canada montre que cette pureté devait être atteinte par différents moyens, selon les populations que le gouvernement tentait d'éradiquer. Par le génocide, pour les « Indiens » identifiés dans l'acte législatif, par l'asservissement des corps noirs et par l'eugénisme, qui catégorisait les traits humains et en désignait certains comme indésirables. Dans le rapport « Plus qu'une note de bas de page », RAFH-Canada<sup>11</sup> décrit les répercussions du mouvement eugéniste au Canada, particulièrement en Alberta et en Colombie-Britannique, en soulignant le nombre de femmes ayant été stérilisées de force parce qu'elles étaient jugées « malades mentales » et/ou « déficientes ». Les pratiques de stérilisation ont également démesurément touché les femmes autochtones, et il est fort possible que les femmes touchées par ces politiques étaient à la fois autochtones et en situation de handicap<sup>12</sup>. Jusqu'à récemment, la stérilisation forcée était utilisée auprès de femmes s'identifiant comme handicapées et Autochtones. Il s'agit de réalités historiques qui continuent à avoir des effets sur les vies des femmes.

## Le processus de colonisation

La colonisation opère de manières bien distinctes contre les populations autochtones et noires (dont les femmes en situation de handicap), mais ces différents processus ne sont pas isolés les uns des autres. Les gouvernements qui menaient ces entreprises de colonisation percevaient les peuples et les femmes autochtones comme autant d'obstacles entravant l'appropriation des territoires et des ressources naturelles par les Européen-ne-s. Conséquemment, ces gouvernements ont eu recours à l'assimilation et au génocide pour effacer les peuples autochtones. Le viol et la violence faite aux femmes étaient d'autres moyens employés pour opprimer et contrôler les communautés<sup>13</sup>. Les Autochtones ont été privé-e-s de leurs terres et de leurs pratiques culturelles, forcé-e-s à vivre dans des réserves, et leurs enfants leur ont été enlevés et envoyés dans des pensionnats. De

nombreuses femmes autochtones ont été déplacées et, en vertu de la *Loi sur les Indiens*, ont perdu leur statut ainsi que l'accès à leurs territoires traditionnels et la reconnaissance de leurs droits culturels. Ces pratiques coloniales ont eu des conséquences durables : les Autochtones subissent encore aujourd'hui de la violence systémique et institutionnelle à des taux extraordinaires. Les Premières Nations comptent parmi les communautés les plus pauvres au Canada, et l'on y retrouve les taux les plus élevés de prises en charge des enfants par l'État<sup>14</sup>.

Les rapports finaux de la Commission de vérité et réconciliation<sup>15</sup> et le document de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles disparues et assassinées (FFADA)<sup>16</sup> expliquent en quoi la violence subie par les femmes autochtones est de nature génocidaire. Les femmes autochtones sont particulièrement vulnérables, à la fois en tant que femmes et en tant qu'Autochtones. Le présent rapport s'intéresse également aux femmes en situation de handicap : les femmes autochtones en situation de handicap sont plus vulnérables à la violence relationnelle, au meurtre, à l'exploitation sexuelle et à la violence d'État<sup>17</sup>. Pourtant, les recherches portant sur cette réalité sont pratiquement inexistantes. Il en résulte un manque de compréhension et de visibilité à l'égard de ces enjeux. L'oppression génocidaire et systémique se poursuit aujourd'hui sous la forme de lois et de pratiques relatives à la protection de l'enfance. Les données du recensement de 2016 indiquent que parmi les enfants (de moins de 15 ans) en famille d'accueil, 52,2 % sont des Autochtones. Pourtant, les enfants autochtones ne représentent que 7,7 % de la population infantile totale<sup>18</sup>. De plus, la Commission Viens, au Québec, affirme que les populations autochtones, et les femmes en particulier, sont confrontées au racisme et aux obstacles systémiques dans tous les services publics de la province qui ont été examinés : la police, le système de justice pénale, les services correctionnels, la santé et les services sociaux, et la protection de la jeunesse<sup>19</sup>.

Les modes de connaissances autochtones ne sont pas en phase avec la conception coloniale de la propriété, de l'exploitation et de l'utilisation des ressources. Pour comprendre la violence d'État, il faut d'abord comprendre que l'exploitation est une forme

## CONTEXTUALISER LA VIOLENCE D'ÉTAT AVANT LA PANDÉMIE

de violence, et que cette violence contre la terre est une violence contre les peuples, les communautés et les femmes. Puisque les femmes des communautés autochtones sont les gardiennes et les protectrices de la communauté, de la terre, de l'air et de l'eau, elles sont aussi sujettes aux formes de violence d'État relatives à l'usage du territoire et aux revendications territoriales. Il existe de nombreux exemples de femmes ayant tenu des gouvernements et des entreprises privées responsables d'un usage inéquitable et néfaste du territoire. Plus récemment, des femmes leaders héréditaires ont joué un rôle important dans l'organisation de blocages en opposition à la construction d'un pipeline sur le territoire traditionnel de la nation Wet'suwet'en. Ces femmes se sont placées en conflit direct avec des brigades de la GRC lourdement armées qui ont effectué des descentes dans les campements de blocage pour arrêter les leaders du mouvement de protestation et les en expulser.

La violence à caractère genré faite aux femmes inuites est un problème d'une énorme ampleur. La violence est la cause principale (et évitable) de morbidité et de mortalité chez les femmes et les filles inuites, et ce, à un taux 14 fois plus élevé que la moyenne nationale. Les femmes et les filles continuent à être beaucoup plus susceptibles d'être tuées au Nunavut que dans toute autre juridiction canadienne<sup>20</sup>. En 2014, 75 % des victimes ayant signalé des incidents de violence interpersonnelle dans les territoires nordiques du Canada étaient autochtones, et 93 % de ces personnes avaient subi les formes les plus graves de violence, ayant été notamment battues, étranglées, menacées avec une arme ou agressées sexuellement<sup>21</sup>. Une équipe de recherche de l'Université Laval, en partenariat avec Saturviit Inuit Women of Nunavik, a constaté que 74 % des 108 femmes inuites participant à l'étude, dans sept communautés du Nunavik (Nord-du-Québec), avaient subi de la violence en milieu familial, et presque la moitié (46 %) avaient subi une agression sexuelle<sup>22</sup>.

Étant donnée la vaste étendue des territoires nordiques, les personnes souffrant de violence et d'abus à la maison n'ont souvent aucun endroit où se réfugier dans leur communauté. Statistique Canada rapporte qu'en 2016, plus de la moitié (51,7 %) des Inuit-e-s d'Inuit

Nunangat vivaient dans des logements surpeuplés, comparativement à 8,5 % des Canadien-ne-s non autochtones<sup>23</sup>. Les logements surpeuplés sont associés à des taux de violence familiale plus élevés.<sup>24</sup> Plus de 70 % des 51 communautés inuites de l'Arctique canadien ne disposent pas d'un refuge sûr pour les femmes. En raison des lacunes dans les refuges existants et de l'absence de logement de transition, les femmes inuites n'ont souvent d'autre choix que de rester dans un foyer où elles ne sont pas en sécurité. Les femmes inuites sont ainsi laissées à elles-mêmes et doivent se défendre en recourant elles-mêmes à la violence pour se protéger. En même temps, puisqu'il existe peu de logements abordables et accessibles, les femmes inuites qui fuient des milieux dangereux se retrouvent parfois en situation d'itinérance ou d'exploitation sexuelle, ou retournent à leurs partenaires violents. Ces deux cas de figure augmentent la possibilité de démêlés avec la justice.

### L'oppression des communautés noires au Canada

Les communautés noires au Canada sont parmi les plus pauvres, après les communautés autochtones. Leur appauvrissement peut être imputé à l'appropriation du territoire et au contrôle des ressources, des activités centrales lors de la colonisation du « Canada ». Ces communautés étaient dans certains cas soumises à l'esclavage, ou servaient de main-d'œuvre bon marché en tant que sous-classe délibérément appauvrie. Par exemple, les revendications territoriales de nombreuses et nombreux Noir-e-s loyalistes n'ont jamais été honorées. Des Noir-e-s libres et émancipée-e-s étaient appréhendé-e-s et vendu-e-s en esclavage, les familles étaient séparées et le viol continuait à servir d'arme contre les femmes noires<sup>25</sup>. Aucun de ces processus de déshumanisation et d'accaparement du territoire et des ressources n'appartient au passé. Ils ont encore aujourd'hui des effets sur les réalités de toutes les communautés qui habitent le territoire.

L'oppression des personnes noires au Canada repose sur l'esclavagisme et la déshumanisation. Il s'agit d'une réalité peu reconnue, parce que les manuels d'histoire et la culture populaire invisibilisent la

## CONTEXTUALISER LA VIOLENCE D'ÉTAT AVANT LA PANDÉMIE

période esclavagiste du Canada. Pendant le Mois de l'histoire des Noirs, les sites web et les événements du gouvernement sont davantage axés sur le Chemin de fer clandestin et l'intégration des loyalistes noir-e-s que sur la reconnaissance et la responsabilité de l'histoire du Canada en tant que colonie où a existé l'esclavage. Dans les dernières décennies, des universitaires, éducateurs et éducatrices et activistes noir-e-s se sont efforcé-e-s de sensibiliser le public à cette réalité et d'établir des liens clairs entre cette déshumanisation historique et le racisme et la discrimination systémiques qui se manifestent encore aujourd'hui et limitent les choix de vie des personnes en érigeant des obstacles à la sécurité, à la justice, à l'éducation, aux services de santé et aux moyens de subsistance stables<sup>26</sup>. En fait, Robin Maynard et d'autres intellectuel-le-s noir-e-s affirment que l'atteinte d'une égalité « officielle » permet au racisme anti-Noir-e-s soutenu par l'État d'être occulté derrière des déclarations de tolérance et d'acceptation multiculturelle. Les premiers ministres, les ministères, les chefs de police et les organisations de presse nationales sont tous complices et investis dans le maintien du statu quo, ce qui permet à tous les paliers de gouvernement de réfuter les allégations de racisme et de violence systémiques, s'exonérant du même coup de toute responsabilité de changement.

Le travail de Black Lives Matter a contribué à faire connaître plus précisément, au Canada, les taux de violence policière à l'égard des Noir-e-s, tout en soutenant et en renforçant les communautés de l'intérieur. Les personnes noires confrontées à la violence policière font souvent face à des niveaux de violence encore plus grave et plus meurtrière lorsque le racisme anti-Noir-e-s est combiné à un handicap pathologisant. De nombreuses personnes tuées par la police sont des personnes en situation de handicap, y compris des handicaps invisibles, comme la maladie mentale. Les forces policières criminalisent le comportement des Noir-e-s, des Autochtones et des personnes en situation de handicap, les jugeant hors-norme. La norme est toujours incarnée par le colon

blanc, cisgenre et masculin, et tout ce qui se trouve à l'extérieur de ce profil est perçu comme une menace.

Des mouvements comme Hoodstock, à Montréal, National Congress of Black Women Foundation, à Vancouver, et Black Lives Matter, à Toronto, s'efforcent de déconstruire les stéréotypes et les pratiques néfastes qui ont entraîné des taux démesurément élevés d'incarcération des hommes noirs, de prise en charge par l'État d'enfants noirs et de violence contre les femmes noires. Toutes les personnes noires ne vivent pas l'oppression de la même façon ou dans la même mesure, mais elles sont toutes à risque de subir cette forme de violence d'État. La pandémie de COVID-19 entraîne des menaces considérables à la sécurité des personnes noires, qui correspondent à des formes précises de collecte de données basées sur la race. Par exemple, des sondages de Statistique Canada menés en 2020 montrent que les personnes répondantes noires (26 %) affichent les taux d'incidents de discrimination les plus élevés dans leur quartier. Les problèmes accrus de santé mentale liée à la diminution des niveaux de sécurité sont également associés à la fréquence à laquelle les victimes de crime ou de violence communiquent avec un service de soutien aux victimes depuis le début de la pandémie de COVID-19. Plus précisément, ce sont les personnes répondantes noires (18 %) qui affichent les plus hauts taux de contact avec des services de soutien aux victimes, comme des thérapeutes et des psychologues, des centres communautaires et culturels et d'autres groupes de soutien<sup>27</sup>. Le genre, le handicap, l'orientation sexuelle, le lieu de naissance, la classe et la santé mentale ont un effet sur la manière dont le racisme anti-Noir-e-s est vécu. Il est donc plus que jamais nécessaire d'examiner la réalité des Noir-e-s au-delà d'une perception monolithique. Les Noir-e-s au Canada ne sont pas tous et toutes immigrant-e-s et réfugié-e-s; des personnes noires vivent ici depuis plus de quatre cents ans, elles parlent de nombreuses langues différentes et appartiennent à différents groupes ethniques, dont les rôles et les intersections avec le passé et le présent sont multiples et variés.

## CONTEXTUALISER LA VIOLENCE D'ÉTAT AVANT LA PANDÉMIE

Le racisme anti-Noir-e-s est une forme de violence d'État au Canada. Les preuves à cet effet ne manquent pas<sup>c</sup>. Les inégalités en matière d'accès au revenu, au logement, à l'éducation de qualité et aux soins de santé sont une facette de cette discrimination. De plus, les femmes et les familles noires subissent une surveillance accrue, principalement exercée par la police et les services sociaux, *parce qu'elles* sont noires. Elles ont plus de risques d'être harcelées sans raison par la police, et sont plus susceptibles d'être appréhendées par les services sociaux et d'être incarcérées ou expulsées du pays. Jusqu'à tout récemment, le Canada ignorait largement ce racisme systémique.

La misogynie a aussi une incidence sur le racisme anti-Noir-e-s. Moya Bailey, une intellectuelle féministe noire et queer, parle de « misogynoir ». Les femmes trans noires affichent des taux d'oppression encore plus élevés que les personnes noires cisgenres. La violence policière contre les femmes trans, surtout les femmes trans noires, est considérablement passée sous silence. Pourtant, celles-ci sont davantage surveillées et à risque d'être harcelées, maltraitées et interrogées par la police que les femmes cisgenres. Une étude réalisée en 2013 par TransPulse constatait qu'à Toronto, 26 % des personnes trans racisées avaient déjà été interpellées par la police, contre 4 % des personnes trans blanches. Ces femmes sont également constamment menacées de violence et de harcèlement de la part de la population en général. Dans un rapport publié en 2020, intitulé « Santé et bien-être chez les personnes trans et non binaires racialisées »<sup>28</sup>, TransPulse souligne que chez les personnes répondantes racisées trans et non binaires, 72 % avaient subi du harcèlement verbal au cours des cinq dernières années, 45 % avaient été harcelées au travail ou à l'école et 73 % s'inquiétaient d'être interpellée ou harcelée par la police ou des agent-e-s de sécurité en raison de leur identité.

Les stéréotypes anti-Noir-e-s sont utilisés pour justifier la violence contre les femmes. Les femmes noires

ont été hypersexualisées, et leur sexualité a été pathologisée. Conséquemment, la violence commise contre elles par des partenaires, des représentant-e-s de l'État ou d'autres personnes est justifiée par la menace imaginée qu'elles poseraient à autrui. Les femmes noires sont traitées plus durement, reçoivent moins de soins et sont moins protégées que les femmes blanches. Lorsqu'elles essaient d'obtenir des services, les victimes de violence sont fréquemment revictimisées par le processus de signalement et de poursuite judiciaire. Pour les femmes noires, la revictimisation comporte des conséquences supplémentaires qui sont souvent ignorées dans le cadre des approches judiciaires régulières. Pour la plupart des femmes noires, le fait d'être exposées au risque de violence d'État, de faire face au racisme de la part des prestataires de services et de subir les menaces qui pèsent sur leur communauté de manière générale en raison des techniques d'enquête et de surveillance policière, érige des obstacles supplémentaires au signalement de la violence et aux processus de guérison subséquents.

La loi et la police ne protègent pas les femmes et les communautés noires, en plus de souvent causer des préjudices supplémentaires. Les femmes noires portent un double fardeau si elles choisissent de signaler de la violence interpersonnelle, car le fait de dénoncer un partenaire noir à l'État accroît considérablement le risque, pour le partenaire, de subir des blessures physiques ou même de mourir aux mains de l'État. Conséquemment, les femmes noires doivent faire des choix insoutenables : se protéger elles-mêmes et se mettre à l'abri de la violence, OU protéger leur partenaire et agresseur de la violence sanctionnée par l'État. Puisque l'État valide et autorise les actions de la police, des systèmes judiciaires administratifs, de l'immigration ou des établissements médicaux, leur violence est toujours perçue comme légitime et est rarement traduite en justice. Il est urgent de mener des recherches pour comprendre l'étendue de l'intersection

c En 2016, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU a affirmé que le racisme anti-Noir-e-s est systémique au Canada. En 2017, le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine a produit un rapport sur le Canada soulignant les préjugés raciaux et le racisme anti-Noir-e-s systémique. Le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) a constaté des écarts économiques persistants qui n'ont pas changé et seraient peut-être en train de se creuser. Le rapport final de la Consultation sur le racisme et la discrimination systémiques de l'Office de consultation publique de Montréal reconnaît la nécessité de déployer des efforts antiracistes concertés et sérieux afin de s'attaquer à la nature systémique des inégalités. Pour consulter le rapport : [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P99/resume-reds\\_francais.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P99/resume-reds_francais.pdf)

# CONTEXTUALISER LA VIOLENCE D'ÉTAT AVANT LA PANDÉMIE

de ces formes de violence à l'égard des femmes noires. Pourtant, dans les derniers mois, à la lumière de preuves accablantes de profilage social et racial exercé par la police de Montréal (SPVM), le SPVM a récemment été critiqué lors de consultations publiques au sujet du racisme et de la discrimination systémiques<sup>29</sup> pour avoir explicitement affirmé qu'il n'y a pas de racisme systémique au sein de la force de police. Il s'agit là d'une tactique fréquemment employée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la police d'Ottawa, la Sûreté du Québec et bien d'autres corps policiers.

## La violence des systèmes d'État : les soins de santé, les services sociaux et les milieux institutionnels

La violence au sein du système de soins de santé, des services sociaux et de la part d'autres intervenant-e-s de l'État pose un risque considérable aux femmes en situation de handicap. Les taux de handicap chez les femmes sont élevés, et Statistique Canada rapporte qu'une femme sur quatre est ou sera en situation de handicap au cours de sa vie. Les soins de santé banalisent ou ignorent souvent les maladies dont souffrent les femmes, et pathologisent et criminalisent certaines formes de maladies. Les attitudes eugéniste ont favorisé le rejet des inquiétudes des femmes autochtones, noires et en situation de handicap et contribué à la discrimination dont elles font l'objet, ce qui les empêche d'obtenir des soins de santé de qualité. Dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques, les services sont terriblement rares. La misogynie du système médical est un autre facteur entraînant la négligence et la violence dans les soins de santé et les services sociaux. Ce mélange toxique de facteurs a conduit à la mort de Joyce Echaquan, une femme atikamekw de 27 ans, décédée le 28 septembre 2020 au Centre hospitalier de Lanaudière, à Joliette, au Québec.

La violence en milieu institutionnel relève souvent d'une combinaison de capacitisme, d'âgisme et de racisme, et elle découle habituellement d'un abus de pouvoir. L'âge et l'intersectionnalité sont des indicateurs clés du type de soins qu'un adulte âgé peut recevoir : plus précisément, les femmes adultes, racisées, pauvres, en situation de handicap et 2ELGBTQI+ font parfois face

à un « double danger » lorsqu'elles souhaitent obtenir des soins de qualité dans la communauté<sup>30</sup>. Les adultes âgés qui ont développé de la surdité ou des problèmes d'ouïe en vieillissant subissent différentes formes de maltraitance, y compris de l'abus communicationnel, ce qui les rend encore plus vulnérables à d'autres formes d'abus de la part du personnel soignant et des membres de la famille<sup>31</sup>.

La main d'œuvre, surtout les travailleurs et travailleuses des soins en résidences de longue durée, est coincée dans des situations où l'exploitation et la violence faite aux femmes sont de plus en plus banalisées. Le précédent rapport *Vers une nouvelle normalité* intitulé « Les femmes, le travail décent et l'économie de soin fracturée du Canada » énumère de nombreuses inquiétudes à l'égard de la privatisation des services de soin et du démantèlement graduel du filet de sécurité sociale qui en découle. Les femmes dans l'économie du soin sont généralement des femmes racisées et à faible revenu, et souvent des travailleuses migrantes. Les effets combinés des lacunes en matière de soutien, de l'isolement social, du cumul d'emplois à temps partiel pour joindre les deux bouts et du manque de protection des droits du travail ont exacerbé le potentiel d'exploitation, de violence et de harcèlement au travail, d'une part, et mené à des mesures de protection sociale incertaines et fracturées pour les femmes plus âgées et/ou en situation de handicap, d'autre part. Les entreprises privées profitent du faible encadrement et d'un système de plaintes inefficace. Même après avoir commis de multiples infractions, les résidences de longue durée fautives ont le droit de poursuivre leurs activités, perpétuant des pratiques jugées dangereuses et néfastes pour les travailleuses et les bénéficiaires des soins, dont l'absence de formation et d'information en matière de maltraitance. En effet, le manque de personnel et de formation est conjugué à d'autres facteurs systémiques qui contribuent à la maltraitance des adultes âgés, comme l'incapacité des directions d'établissement à favoriser des relations respectueuses entre le personnel et les personnes résidentes, le stress et l'épuisement professionnel, les définitions incohérentes de ce qui constitue un abus, le capacitisme, l'âgisme et une mise en vigueur inadéquate des normes<sup>32</sup>. L'état actuel des places en résidences de soins de longue durée pour les adultes âgé-e-s ainsi

## CONTEXTUALISER LA VIOLENCE D'ÉTAT AVANT LA PANDÉMIE

que la déréglementation du secteur privé rendent les personnes âgées plus vulnérables aux abus et aux soins de mauvaise qualité, et rendent plus difficile l'accès aux services dont elles ont besoin.

À toutes les étapes de leur vie, les femmes en situation de handicap manquent d'aide au logement, dont l'accès à des logements sûrs, abordables, accessibles et adéquats, ce qui occasionne une crise obligeant de nombreuses personnes à vivre dans des milieux de vie collectifs, alors qu'elles s'en tireraient mieux dans des contextes plus autonomes. Presque la moitié (46 %) des femmes qui ont vécu en situation d'itinérance rapportent être également en situation de handicap<sup>33</sup>. Au cours des dernières décennies, le coût du logement au Canada a drastiquement augmenté dans la plupart des régions, mais surtout dans le Nord, ce qui aggrave les obstacles existants. L'absence d'options diversifiées a poussé des femmes en situation de handicap à se tourner, de plus en plus tôt dans leur vie, vers les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée<sup>34</sup>.

« Plus qu'une note de bas de page » présente des données probantes émergentes indiquant que les femmes sont criminalisées et incarcérées en raison de leurs handicaps. Si l'on ajoute les oppressions imbriquées comme la racisation, l'identité autochtone ou le niveau de revenu, les systèmes de violence d'État deviennent bien plus dangereux pour les femmes en situation de handicap<sup>35</sup>. Les modèles sociaux et médias occidentaux du handicap (ainsi que les passés eugénistes) ont créé les conditions dans lesquelles le handicap est considéré comme un déficit, une maladie que l'on doit « guérir », ou un problème à surmonter, ce qui sert parfois de justification pour les lacunes en matière de soins, la violence d'État ou l'incarcération. Les femmes en situation de handicap subissent les mêmes formes de violence que les hommes handicapés dans le cadre de l'institutionnalisation et du contrôle exercé à leur égard. Toutefois, elles font face à des formes distinctes de violence en fonction de leur genre. Par exemple, les taux de stérilisation forcée chez les femmes sont plus élevés que chez les hommes, en raison des oppressions supplémentaires du sexisme et du patriarcat.

Des données suggèrent que les personnes en situation de handicap courent un risque accru d'être incarcérées, et les femmes en situation de handicap, dont celles qui ont subi un traumatisme crânien (TC), représentent une part importante des populations carcérales. Chez les femmes, les traumatismes crâniens sont habituellement causés par la violence interpersonnelle, sont sous-diagnostiqués et sont beaucoup plus fréquents que chez les hommes. Toute discussion au sujet de l'incarcération et des femmes en situation de handicap doit comporter des moyens de la comprendre à l'extérieur de ce que l'on peut appeler les « murs de la prison ». L'institutionnalisation des femmes en situation de handicap pratiquée jadis était une autre forme d'incarcération, et au fur et à mesure que ces institutions ont fermé leurs portes, l'incarcération s'est poursuivie sous d'autres formes de confinement forcé pour des raisons de santé mentale ou physique, notamment dans des établissements psychiatriques.

Les taux de handicap au sein des communautés autochtones sont plus élevés que la moyenne, et sont particulièrement frappants chez les femmes de 65 à 74 ans. Soixante pour cent des femmes appartenant à ce groupe d'âge affirment être en situation de handicap, contre 28 % de la population totale de femmes<sup>36</sup>. Comme le souligne un rapport récent de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), une grande partie de ce qui est compris comme un handicap est une construction culturelle qui est maintenue en place, au Canada, par des intervenant-e-s de l'État, par exemple en éducation et dans les soins de santé, les forces de police et les systèmes judiciaires<sup>37</sup>. L'héritage continu des pensionnats et d'autres formes de violence d'État entraînent encore de graves répercussions sur la santé et le bien-être des femmes autochtones et de leurs communautés, et c'est pourquoi le handicap est essentiel à la compréhension de ces héritages. Les taux de violence sont plus élevés chez les femmes autochtones et les femmes en situation de handicap que la moyenne. Les femmes vivant à l'intersection de ces identités peuvent ainsi courir des risques accrus. Les dommages environnementaux, comme l'absence d'accès à l'eau potable, ou les effets des pipelines, sont des manifestations modernes de pratiques coloniales causant des préjudices et des incapacités/handicaps. Des historiennes comme

## CONTEXTUALISER LA VIOLENCE D'ÉTAT AVANT LA PANDÉMIE

Marie-Ellen Kelm<sup>38</sup> expliquent comment la colonisation a créé les conditions dans lesquelles les femmes autochtones seraient plus à risque d'être en situation de handicap, en imposant des mesures occidentales à des savoirs autochtones et en adoptant des politiques qui apportaient la maladie et le handicap aux communautés autochtones sous forme de tuberculose, de diabète et de maladies auto-immunes. De plus, les moyens autochtones de maintenir la santé collective par des activités communautaires et par la chasse, la pêche, la guérison et la spiritualité, ont été délibérément perturbés et criminalisés, causant encore plus de préjudices, de maladies et de handicaps.

RAFH Canada constate également une tension entre l'approche occidentale du handicap et les modes de connaissances autochtones. Ainsi, les expériences et les connaissances autochtones sont souvent ignorées au détriment d'une recherche de solutions nuancées et multiniveau aux divers effets du capacitisme, du racisme et de la misogynie sur les expériences de violence fondée sur le genre des femmes, sans oublier leur emplacement géographique, leur langue ou les structures de gouvernement qui conditionnent leurs vies<sup>39</sup>.

# L'HÉTÉROSEXISME ET LA VIOLENCE D'ÉTAT

## Les rôles de genre coloniaux renforcent la violence

Le colonialisme peut être défini comme de la « violence en pensée et en action; il inflige une torture mentale et physique aux personnes colonisées »<sup>40</sup>. La mise en œuvre, par la police et les églises, de politiques et de réglementations relatives aux peuples autochtones s'est avérée particulièrement destructrice sur le plan des familles traditionnelles et des relations de genres, lesquelles structuraient la complémentarité et l'équilibre entre les hommes et les femmes au sein des Premières Nations. Les modèles occidentaux d'organisation sociale étaient au cœur du processus de colonisation et s'appuyaient sur des concepts qui considéraient les femmes comme des êtres subordonnés aux hommes, et les femmes et les enfants comme des propriétés du mâle dominant. La Loi sur les Indiens n'a reconnu le droit légitime des femmes de transmettre leur statut à leurs enfants qu'en 2019<sup>d</sup>, un changement apporté grâce au leadership de femmes des Premières Nations et à leurs inlassables efforts pour s'attaquer au patriarcat enchâssé dans la *Loi sur les Indiens*. Pourtant, le gouvernement n'a toujours pas accéléré le processus permettant aux personnes aujourd'hui admissibles de s'inscrire<sup>41</sup>.

Les femmes autochtones sont toujours soumises aux mécanismes étatiques comme la *Loi sur les Indiens*. L'intention derrière ces mécanismes est d'assimiler les peuples autochtones aux valeurs des colonnes canadiennes. Les lois et autres instruments de l'État sont utilisés pour anéantir les réseaux familiaux traditionnels et le fonctionnement parallèle et complémentaire des genres au sein des sociétés autochtones. Il est facile d'imaginer comment la marginalisation subséquente des femmes autochtones, dans les générations émergentes et les générations suivantes, a mené aux actions brutales dont les femmes autochtones font l'objet encore aujourd'hui, tout en étant essentiellement ignorées par la police et les autres structures de la société canadienne qui sont censées protéger le reste de la population.

En outre, le rôle que jouent les constructions sociales dominantes dans le maintien de la violence à l'époque contemporaine doit être compris par tous les intervenant-e-s de l'État, y compris les agent-e-s de police, à plus fortes raisons par ceux et celles dont les actions entraînent les effets les plus directs et les plus importants sur les femmes autochtones. L'hétéropatriarcat et les visions du monde autochtones sont contradictoires. Pensons par exemple aux visions occidentales de la masculinité et de la féminité (par exemple, les représentations du « vrai homme », la quête constante de la « beauté féminine »); aux hiérarchies d'importance au sein des structures familiales; à la culture du viol; à la relégation traditionnelle des rôles de servitude aux femmes; et aux obligations de genre irréalistes, fétichisées et sexualisées. Sur le plan de la traite des personnes, selon la série d'articles du *Globe and Mail* de 2017, les jeunes femmes autochtones représentent environ 50 % de toutes les victimes de la traite des personnes au Canada, même si elles ne représentent proportionnellement que 4 % de la population totale.

Pour les filles et les femmes en situation de handicap, les mythes sociaux fondés sur les valeurs hétéropatriarcales occidentales déterminent les jugements en ce qui a trait aux relations qu'elles ont le droit d'entretenir et conduisent à une réglementation accrue de leur sexualité par les membres de la famille et les personnes soignantes. Les filles en situation de handicap sont moins susceptibles de recevoir une éducation à la sexualité complète<sup>42</sup>, et les femmes en situation de handicap sont représentées et traitées comme des enfants ou des personnes asexuées. Les messages médiatiques véhiculés dans la publicité, les médias sociaux, la pornographie hétéronormative et les forums en ligne produisent des images corporelles irréalistes pouvant entraîner l'intériorisation d'idées malsaines à l'égard du corps et de l'apparence.

D'autres mythes sociaux, dont le réflexe consistant à rejeter le blâme sur les victimes en matière de violence faite aux femmes, comme de dire « elle doit aimer

d Jusqu'à récemment, seul un homme autochtone marié à une femme non autochtone pouvait transmettre le statut d'Autochtone à des enfants considérés biraciaux. Les réformes à la *Loi sur les Indiens* permettent maintenant à des femmes autochtones de transmettre le statut à leurs enfants même si elles ne sont pas mariées à un Autochtone.

# L'HÉTÉROSEXISME ET LA VIOLENCE D'ÉTAT

ça, sinon elle partirait », ou « elle devait vraiment le mériter », ou encore de penser que la violence est endémique aux cultures autochtones, sont des attitudes compatibles avec les systèmes d'oppression, et ces attitudes sont perpétuées par les opinions individuelles de nombreuses personnes. Widdowson et Albert nous rappellent qu'il n'y a rien d'intrinsèquement violent au sein des communautés autochtones, et qu'il est plutôt nécessaire d'encourager la pérennisation des modes de vie qui existaient avant l'arrivée des Européen-ne-s (et après)<sup>43</sup>. Reconnaître les stéréotypes au sujet des femmes, des femmes autochtones et de la violence est d'une importance vitale pour combattre les attitudes et les comportements destructeurs qui se manifestent dans la violence systémique.

L'hétéropatriarcat a également déterminé les politiques, le système de justice pénale ainsi que la capacité des secteurs de lutte contre la violence et la VFF à répondre aux abus subis par d'autres groupes que les couples hétérosexuels, où les « hommes » maltraitent ou violentent les « femmes ». Les systèmes qui interviennent en cas de violence interpersonnelle créent des préjudices supplémentaires lorsque les personnes 2ELGBTQI+ survivantes cherchent à obtenir de l'aide ou des services. Trop souvent, leurs expériences de violence ne sont pas crues ou sont ignorées, ou les mythes persistants de « violence mutuelle » occultent les dynamiques de pouvoir et le potentiel d'abus dans les relations 2ELGBTQI+<sup>44</sup>. Dans d'autres cas, ces personnes subissent de la discrimination et de l'exclusion lorsqu'elles essaient d'obtenir des services, surtout dans le cas des personnes trans et non binaires. Cette réalité prend toutes sortes de formes, y compris l'invisibilisation, l'absence de programme pour les personnes 2ELGBTQI+, l'exclusion ou le refus de fournir des services, l'homophobie et la transphobie, la divulgation de l'identité des survivant-e-s à la famille ou aux ami-e-s, l'usage d'un langage et de pratiques non inclusifs et hétéronormatifs et le non-respect des pronoms. Ces préjudices systémiques ajoutent à l'abus et la violence subis par les personnes aux mains de leur partenaire, ce qui leur laisse peu d'options pour trouver le soutien dont elles ont besoin.

## Les forces de l'ordre et les femmes au sein de l'État colonial

La police nationale du Canada, la GRC, a joué un rôle clé dans la colonisation de vastes territoires non cédés, participant ainsi à la violente transformation coloniale du territoire au profit des colon-ne-s. Avec le soutien actif de la GRC, les premiers ministres canadiens et leurs cabinets ont adopté des politiques génocidaires à l'égard des peuples autochtones, résultant en ce que le Sénateur Murray Sinclair décrit en ces termes : « Le Canada a essentiellement mené une guerre contre les peuples autochtones au moyen de la loi... L'usage de la loi a garanti le succès du gouvernement, lui permettant de contrôler tout ce qui relevait de questions juridiques, dès l'époque de la Confédération<sup>45</sup>. » De nombreux peuples autochtones constatent que les colons qui ont empiété sur leur territoire s'y sont tout simplement installés, s'appropriant des terres non cédées.

Les taux extrêmement élevés d'incarcération d'Autochtones, tant au niveau fédéral que provincial<sup>46</sup>, témoignent du ciblage des Autochtones comme contrevenant-e-s à la loi, tout comme la sous-représentation des autorités autochtones au sein du système de justice pénale et des systèmes connexes. Le rôle de la GRC dans le système des pensionnats indiens est un exemple frappant de la violence subie par les familles autochtones. Cette violence s'est poursuivie pendant les rafles des années soixante et au-delà. Les graves actions de la GRC au nom du gouvernement fédéral dans le but de briser les familles autochtones, comme de pourchasser les pensionnaires en fugue, ou de dire aux parents qu'ils étaient obligés d'envoyer leurs enfants en pensionnat, ont été documentées par d'anciens membres de la police<sup>47</sup>.

D'importantes recherches ont été menées dans des communautés inuites pour éclairer les manières dont les collectivités ont interagi avec la GRC. Les femmes inuites ont subi une violence d'État massive aux mains de la GRC, qui a été impliquée dans la relocalisation d'Inuit-e-s dans des peuplements permanents, dans le transport des enfants inuits vers les pensionnats et dans l'abattage massif des chiens de traîneau. Les activités policières de la GRC étaient résolument racistes : elles ont été conçues pour forcer la conformité des Inuit-e-s

## L'HÉTÉROSEXISME ET LA VIOLENCE D'ÉTAT

au régime colonial émergent. Dans le contexte de cette histoire coloniale, en tant que service de première ligne, la police a un rôle particulièrement critique à jouer dans la lutte contre la violence faite aux femmes inuites. Les forces policières sont en charge des décisions relatives à l'accusation et à l'arrestation des contrevenant-e-s, ainsi que de la protection des survivantes et des autres membres de la communauté. Une expérience négative avec la police a le potentiel de décourager les survivantes d'intenter des recours en justice, ce qui accroît leur vulnérabilité et perpétue leur victimisation.

En janvier 2020, Pauktuutit a publié un rapport intitulé « Contre la violence fondée sur le sexe à l'égard des femmes inuites : un examen des politiques et des pratiques policières dans le Nunangat inuit ». Les femmes y expriment un manque de confiance causé par divers facteurs, dont la division entre les Inuit-e-s et les personnes venant de l'extérieur de la communauté. Les participantes sont de l'avis que les policiers et policières sont mal intégrés à la communauté. Les agent-e-s y séjournent peu de temps, manquent d'expérience et de formation, et ont une compréhension limitée de l'histoire des communautés inuites et des causes premières des problèmes auxquelles elles font face, surtout en matière de consommation de drogues et d'alcool et de VIP. Le fossé entre la police et la communauté peut facilement engendrer la méfiance des résident-e-s à l'égard de la police. Comme l'explique un prestataire de service : « Où pouvons-nous trouver de l'aide? Vers qui peut-on se tourner si on ne peut pas faire confiance à la GRC, si ses membres ne sont pas dignes de confiance? Où pouvons-nous aller? »

L'un des thèmes les plus importants qui ressortent du rapport est la peur et la vulnérabilité extrême ressenties par les survivantes. Elles vivent dans la terrible incertitude de ne pas savoir si des accusations contre leur agresseur ont été déposées. Il faut beaucoup de courage pour décider de s'engager dans des démarches auprès du système judiciaire. Même si les survivantes appellent généralement la police pour faire cesser la violence, il est bien documenté que lorsqu'elles demandent des réparations judiciaires, les chances de violence meurtrière ou de représailles violentes de la part de leur conjoint augmentent. Plusieurs participantes croient que les femmes ne

bénéficient « d'aucune protection pour entreprendre des démarches en cour. Elles n'ont aucun avantage à ce que les accusations soient retenues, à essayer de le faire, alors, j'imagine que les risques dépassent les avantages ». Selon un prestataire de service, les femmes ne demandent pas d'aide à la police parce que certaines d'entre elles ont « un rapport très tendu avec la GRC, dont elles se méfient, ainsi qu'avec les tribunaux et le système judiciaire. » Pour certaines femmes, les tensions et la méfiance à l'égard de la GRC remontent à l'enfance. Elles croient que certains policiers peuvent avoir des opinions racistes et des préjugés qui les empêcheraient de leur apporter du soutien. Cet avis empêche un nombre considérable de femmes de demander de l'aide à la police. La réticence des survivantes à demander un redressement judiciaire à l'aide de la police peut avoir des effets dévastateurs sur leur bien-être.

Lorsque les femmes s'identifient comme travailleuses du sexe, les torts qui leur sont causés au sein du système de justice pénale sont considérables. Dans les dernières années, des changements apportés à la législation ont provoqué une augmentation des préjudices à l'encontre des travailleuses du sexe. Les groupes de défense des travailleuses du sexe ont échangé avec des militant-e-s pour les droits de la personne au sujet des dangers de la criminalisation des femmes s'adonnant à ce travail. Elles ont documenté la violence des agent-e-s du gouvernement ainsi que les interactions revictimisantes avec les autorités policières, les agent-e-s chargé-e-s de l'application des règlements, les représentant-e-s municipaux et les services de santé partout au Canada. Parce qu'elles sont plus vulnérables à l'exploitation, aux conditions de travail dangereuses et au risque de perdre leurs moyens de subsistance, la sécurité des travailleuses du sexe doit être prise en compte et priorisée. La violence exercée par la police contre les travailleuses et travailleurs du sexe est bien documentée : elle va de l'agression (physique et sexuelle), l'intimidation, les menaces et le harcèlement, la saisie et la destruction de propriété et l'application arbitraire de la loi jusqu'à l'extorsion.

En raison de ces actions policières, les travailleuses du sexe ne sont pas en sécurité. C'est notamment le cas des femmes migrantes, qui ne signalent pas les

# L'HÉTÉROSEXISME ET LA VIOLENCE D'ÉTAT

incidents ou ne demandent pas d'aide aux autorités lorsque leur sécurité est menacée par la VIP, le harcèlement en milieu de travail ou d'autres causes. C'est le résultat inquiétant de l'interférence et de la surveillance policières accrues. De plus, certaines enquêtes policières ont entraîné l'expulsion du pays de travailleuses migrantes, mettant leur vie en péril. Il faudra investir du temps et des efforts soutenus pour restaurer la confiance. Les autorités policières doivent s'assurer que les pratiques et les politiques en matière d'enquête d'interventions ne portent pas atteinte aux droits fondamentaux, à la vie privée et aux droits de santé et sécurité au travail des travailleuses. Toute accusation doit faire l'objet d'une enquête, et la mise en place de mécanismes de surveillance est nécessaire pour prévenir les fautes professionnelles de tout genre. Les policiers et policières doivent être non seulement formé-e-s aux principes d'accès sans crainte pour les femmes migrantes s'adonnant au travail du sexe, mais également éduqué-e-s au sujet des effets à long terme de leur refus d'adhérer à ces principes sur les rapports entre les forces de l'ordre et les collectivités, ainsi que sur la sécurité des femmes de manière générale.

## La réforme des cadres juridiques

De manière générale, au Canada, la majorité des personnes qui composent et dirigent les systèmes d'éducation, les services sociaux, les soins de santé, les services de police, les directions des poursuites criminelles et pénales, et toutes sortes d'autres structures étatiques appelées à répondre à la violence fondée sur le genre, sont des personnes blanches. Il est pourtant démontré qu'une grande part des personnes qui ont recours à ces services, et pour qui une approche holistique et intégrée de la protection est particulièrement nécessaire, ne sont pas des femmes blanches. Ces systèmes ont été créés par des hommes blancs, cis, anglophones, de classe moyenne, physiquement aptes et ayant fait des études universitaires. Aujourd'hui encore, ils sont principalement composés d'hommes appartenant à ce profil démographique, bien qu'ils comprennent aussi désormais un plus grand nombre de femmes cis. Il est ici question, notamment, des juges, des avocats de la Couronne et d'autres intervenant-e-s du système judiciaire. La lutte pour transformer ces systèmes a été menée sur plusieurs fronts. À partir d'exemples extrêmes de sexisme et de racisme dans des sentences rendues par des juges de plusieurs juridictions, la Fondation canadienne des femmes et d'autres groupes ont soutenu l'adoption d'une législation<sup>48</sup> qui exigerait que les juges fédéraux reçoivent une formation adéquate<sup>49</sup>. Cette formation doit absolument reposer sur l'expertise de projets communautaires dirigés par des femmes et dont le travail est ancré dans l'expérience vécue. De nombreux projets ont essayé des solutions de rechange aux mesures privilégiées par le système de justice pénale et proposé des approches transformatives. Le projet dirigé par Women at the Centre<sup>50</sup>, notamment, est porté par des personnes issues de la colonisation et ne s'inscrit pas dans les nombreuses traditions et processus autochtones de justice réparatrice qui sont au cœur des manières d'être et de connaître des communautés des Premières Nations, inuites et métisses. L'autonomie gouvernementale, pour les Premières Nations et les Inuit-e-s, implique notamment de garder le contrôle des systèmes de justice.

# L'HÉTÉROSEXISME ET LA VIOLENCE D'ÉTAT

La réforme des systèmes fédéraux et provinciaux existants, avec laquelle les femmes doivent composer d'une manière ou d'une autre pour que les torts qui leur ont été faits soient redressés, est une autre forme de transformation. Certaines juridictions ont adopté le Modèle de Philadelphie, en vertu duquel des intervenant-e-s issu-e-s de la communauté sont appelé-e-s à examiner, réviser et commenter les décisions policières relatives aux plaintes d'agression sexuelle. Ainsi, certains dossiers sont rouverts, et les plaignantes obtiennent parfois des résultats plus satisfaisants. D'autres parties prenantes réclament que l'on abandonne carrément les interventions impliquant la GRC et les corps policiers provinciaux et municipaux lors des appels à l'aide. De l'avis de certains, les services policiers ne devraient pas se substituer aux services sociaux ou aux interventions communautaires. Comme nous l'indiquons tout au long du présent rapport, puisque la police fait partie intégrante de l'appareil qui crée un environnement non sécuritaire pour les femmes, celle-ci n'est pas la mieux placée pour répondre adéquatement à diverses formes de violence. C'est pourquoi de plus en plus de mouvements sociaux partout au Canada revendiquent le définancement de la police. Les fonds des gouvernements municipaux normalement réservés aux services policiers pourraient être redirigés vers des projets de sensibilisation communautaires, des programmes qui viennent en aide aux jeunes et de nombreux autres services qui seraient gérés par la communauté et redevables à la population. Il n'est plus raisonnable d'excuser les actions des policiers en rejetant le blâme sur quelques « pommes pourries » : il faut déployer des efforts concertés pour déconstruire les systèmes de justice pénale et criminelle et les reconstituer de manière à remédier aux effets de plusieurs générations d'iniquité et d'injustice, pour le bien de la population canadienne dans son ensemble.

Il n'est plus possible d'ignorer les menaces concomitantes que constituent la violence fondée sur le genre et la violence policière pour les femmes noires, autochtones et handicapées. Les femmes noires et autochtones portent en plus les fardeaux de l'anxiété, du deuil et du travail de soin qu'elles exécutent pour leurs enfants, leurs familles et leurs communautés. Trop souvent, elles ne sont aucunement soutenues dans ce travail et sont activement

scrutées, ciblées, harcelées et attaquées lorsqu'elles s'efforcent d'assumer ces rôles essentiels en tant que leaders de leurs communautés. Tous ces facteurs ont des effets sur leur bien-être mental. Nous avons présenté ci-dessus des statistiques sur les effets pervers que subissent les femmes et les familles noires. Les effets sur les familles autochtones sont tout aussi graves. Plus d'une participante autochtone sur cinq (22 %) a le sentiment que dans son quartier, les résidentes sont « souvent » ou « parfois » harcelées ou attaquées en raison de leur race, de leur ethnicité ou de la couleur de leur peau, et les femmes autochtones sont celles qui se sentent le moins en sécurité de façon générale<sup>91</sup>. Ces statistiques ont été compilées pendant la pandémie, et il est intéressant de noter qu'une crise sanitaire de l'ampleur de la COVID-19 a été nécessaire pour que l'on recueille enfin ce type de données. Il est essentiel de continuer à recueillir ces données ventilées en matière de sécurité et de bien-être.

En plus d'être mieux formés, les policiers doivent être davantage tenus responsables de leurs actions, autant sur le plan individuel que sur le plan institutionnel. Dans chaque province et territoire, les organismes de maintien de la loi sont ancrés dans l'histoire coloniale et les déséquilibres de pouvoir très anciens liés au racisme au Canada. Pour combattre efficacement le racisme systémique, il faut que les personnes les plus durement touchées soient en charge des démarches communautaires de surveillance et de responsabilisation de la police. Depuis 1990, les coûts associés aux services de police au Canada ont plus que doublé, tandis que le nombre et la gravité des crimes signalés ont diminué. Statistique Canada révèle que les dépenses de fonctionnement de la police ont atteint 15,1 milliards de dollars en 2017 - 2018 et que la même année, les dépenses de fonctionnement des services correctionnels au Canada ont totalisé plus de cinq milliards de dollars. Plutôt que de continuer à dépenser des milliards pour une police et des prisons qui persistent à pénaliser et incarcérer de manière disproportionnée les personnes noires, autochtones et handicapées, nous devons prioriser les activités et les efforts communautaires qui visent à renforcer la sécurité, et investir dans les approches préventives dont l'efficacité est éprouvée.

# LE CONTEXTE DES SERVICES DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES AVANT LA PANDÉMIE

## Les services et mesures d'aide en matière de lutte contre la violence et la violence faite aux femmes

Les travailleuses et travailleurs et les personnes les plus vulnérables en période de crise et d'insécurité économiques ont besoin d'un solide filet de sécurité sociale. Depuis la fin des années 1980, le filet de sécurité sociale des Canadiennes et Canadiens a été érodé. L'assurance-emploi et l'aide sociale, par exemple, ont connu d'importants reculs<sup>52</sup>. Tous les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir ont appliqué des mesures d'austérité et contribué à affaiblir ces programmes sociaux. Les mesures d'aide sont devenues moins généreuses et moins universelles en raison des restrictions et des nouvelles règles limitant les droits d'accès, et le montant des prestations n'a pas suivi l'augmentation rapide du coût de la vie. La pandémie mondiale n'a fait qu'exposer davantage ces brèches importantes dans le filet de sécurité sociale au Canada.

Historiquement, l'État canadien a constamment manqué à son devoir à l'égard des survivant-e-s de violence et éludé sa responsabilité d'offrir une aide directe aux personnes en quête de sécurité. Malgré le refus de l'État de reconnaître l'importance de cette question sociale pressante, un réseau de refuges a été créé au début des années 1970 par des féministes déterminées à soutenir les survivantes de violence<sup>53</sup>. C'est grâce au travail acharné de ces féministes, qui ont brisé le silence entourant la violence faite aux femmes, que l'on compte aujourd'hui au Canada plus de 600 refuges et des centaines de centres d'aide aux survivantes d'agression sexuelle. Au fil du temps, ces collectifs de base sont devenus des organismes sans but lucratif, dont plusieurs reçoivent aujourd'hui un financement gouvernemental pour couvrir leurs coûts de fonctionnement, bien que ce financement soit souvent précaire et irrégulier.

L'évolution des organismes sans but lucratif de lutte contre la VFF et la violence n'est pas sans comporter certains défis et tensions. Le « complexe industriel sans but lucratif » est un terme utilisé pour décrire le phénomène d'intégration des mouvements progressistes au sein de l'État. Ces organismes « effectuent une bonne partie du travail

que les organismes gouvernementaux seraient censés accomplir au moyen des recettes fiscales dans les domaines de l'éducation et des services sociaux<sup>54</sup>. » L'organisme INCITE Women of Colour Against Violence soutient que cette dynamique entraîne une surveillance accrue et un contrôle de la mission, y compris de notre capacité collective à éradiquer la violence fondée sur le genre. Elle entraîne à tout le moins des conflits autour de la gouvernance, de la professionnalisation, du besoin de « prouver » l'efficacité des démarches, des exigences excessives en matière de rapports, et de l'attribution du statut de « clientes » aux survivantes<sup>55</sup>.

Cette dynamique perpétue le travail en silo et favorise la compétition entre les organismes pour la survie, en plus de reproduire des dynamiques de pouvoir qui n'ont rien de bon pour les travailleuses, les secteurs concernés et les survivantes. Les secteurs comme celui de la lutte contre la violence et celui de l'itinérance servent des populations semblables, qui présentent des formes de marginalisation complexes et imbriquées, mais ces secteurs ne collaborent pourtant pas à grande échelle. Certains des systèmes de discrimination (racisme, homophobie, capacitisme, cissexisme) et obstacles (programmes obligatoires, zéro tolérance pour la consommation de drogue, restrictions à l'admissibilité) que les militant-e-s contre la violence s'efforcent de démanteler sont parfois reproduits involontairement par les organismes chargés d'aider les survivantes. Il s'agit d'un résultat direct du sous-financement chronique, de la compétition pour les ressources et des dislocations systémiques entre les différents organismes et secteurs que perpétuent les modèles de financement étatiques.

En plus du travail en silo, les femmes de couleur, noires, autochtones, 2ELGBTQI+ et en situation de handicap déplorent depuis très longtemps le manque de services offerts par et pour ces groupes de survivantes de manière spécifique<sup>56</sup>. Les survivantes doivent pouvoir se reconnaître dans les services qui leur sont offerts, surtout en ce qui a trait aux processus de guérison. Elles ont également besoin de services qui sont culturellement appropriés, sensibles et accessibles. Les survivantes qui vivent en marge hésitent parfois à recourir aux services lorsqu'elles ne se reconnaissent pas parmi les employées ou « la

## LE CONTEXTE DES SERVICES DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES AVANT LA PANDÉMIE

clientèle » des organismes, ou lorsqu'elles craignent de subir encore plus de discrimination (en fonction du racisme, du capacitisme, de l'homophobie, etc.). Les femmes en situation de handicap se heurtent à un manque important de compréhension du handicap au sein des services de lutte contre la violence, d'une part, et à un manque de connaissances en matière de violence faite aux femmes chez les personnes qui soutiennent les personnes handicapées, d'autre part. Ainsi, ni l'un ni l'autre des deux secteurs ne répond adéquatement aux besoins des survivantes. Les femmes en situation de handicap sont confrontées à un risque accru de maltraitance de la part des proches aidant-e-s, et le signalement de ces abus peut compromettre leur accès aux soins. Elles subissent également d'autres formes de violence moins apparentes pour les services de lutte contre la VFF et la violence, comme les menaces d'abandon, l'isolement et le refus de fournir les soins, les médicaments, l'aide et l'équipement nécessaire.

Beaucoup trop souvent, même lorsque la communauté souligne l'importance d'offrir des services conçus spécialement pour les survivantes, les demandes de financement sont refusées ou ne répondent pas adéquatement aux besoins cernés. Par exemple, la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) a promis de construire 12 nouveaux refuges pour la population autochtone, mais le Canada est un pays très vaste, aux besoins énormes, tout particulièrement dans le Nord et dans les collectivités rurales et éloignées<sup>57</sup>. Par ailleurs, Pauktuutit a demandé au gouvernement fédéral de mobiliser 20 millions de dollars pour construire de nouveaux refuges pour les femmes et les enfants fuyant la violence dans le Nord, car 70 % des communautés inuites ne disposent toujours pas de refuges. Pourtant, le gouvernement ne montre aucun signe de vouloir agir à cet égard<sup>58</sup>. Les autres défis auxquels sont confrontées les femmes inuites qui subissent de la violence incluent notamment le manque de transport, le manque de service de téléphonie cellulaire pour les appels d'urgence, le manque de services d'urgence dans certaines régions, une peur panique de voir leurs enfants appréhendés, et l'absence d'anonymat et de confidentialité. Ça n'est là qu'un des systèmes d'exclusion qui, au Canada, perpétuent

des programmes et mesures de soutien inefficaces et incohérents à l'intention de survivantes qui sont à l'intersection de multiples positions sociales. Comme le répète RAFH Canada, certains groupes autochtones et d'autres organisations militant pour la justice sociale, les programmes et services devraient suivre le principe « Rien sur nous sans nous! »

Pour éliminer les obstacles systémiques qui entravent l'accès aux services et développer des pratiques et des programmes inclusifs de l'ensemble des survivantes, il faut adopter un processus continu ancré dans un engagement ferme envers le féminisme intersectionnel, l'antiracisme, l'anti-oppression, la réflexivité, et la formation continue. De nombreux organismes de lutte contre la VFF et la violence incorporent par exemple des politiques et des pratiques « tenant compte des traumatismes et de la violence », lesquels permettent de reconnaître l'interaction entre la violence et les traumatismes sur les plans interpersonnel et structurel, et d'agir en conséquence<sup>59</sup>. Cette approche favorise en particulier des stratégies de prestation de services et de soins qui sont collaboratives, centrées sur les survivantes et fondées sur les forces. Les partisan-e-s de cette approche soulignent l'importance de la mettre en œuvre dans tous les secteurs où les survivantes sont susceptibles de chercher de l'aide, afin de réduire les préjudices et favoriser la guérison : « Les approches tenant compte des traumatismes ont un caractère relationnel; elles reconnaissent le fait que les expériences personnelles de la violence ne sont pas détachées de la manière dont les systèmes y répondent<sup>60</sup>. » Pour les survivantes noires, autochtones, racisées, 2ELGBTQI+ et en situation de handicap, ces approches en matière de services et de soins sont particulièrement importantes.

La recherche montre que les organismes de lutte contre la VFF et la violence, qui œuvrent au sein de l'économie de soin, font face à d'importantes difficultés en matière de financement. De ces difficultés résultent un assemblage disparate de mesures de soutien, une sous-rémunération et un épuisement chronique du personnel, et une situation où de nombreuses survivantes finissent par passer à travers les mailles du filet<sup>61</sup>. Ces organismes et leurs employé-e-s de première ligne font de leur mieux au sein d'un système qui ne

## LE CONTEXTE DES SERVICES DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES AVANT LA PANDÉMIE

reconnaît pas leur valeur et le caractère salvateur de leur expertise. Les salaires des travailleuses et travailleurs accusent un retard important par rapport à ceux que l'on retrouve dans des secteurs gouvernementaux analogues, comme Santé Canada. Les gestionnaires de refuges, par exemple, déplorent « l'exode des compétences » dont elles font les frais lorsqu'elles forment leurs employées aux approches exemplaires de lutte contre la violence (comme celles tenant compte des traumatismes et centrées sur les survivantes), pour ensuite voir ces employées partir et prendre des emplois offrant de meilleures conditions salariales. Avant la pandémie, la recherche menée par

Hébergement femmes Canada révélait que 55 % des refuges pour femmes violentées signalaient déjà que le roulement de personnel et l'épuisement professionnel constituaient des « difficultés majeures<sup>62</sup> ». Durant la pandémie, EVA Canada a interrogé des organismes de lutte contre la violence fondée sur le genre et découvert que parmi les travailleuses et travailleurs de première ligne, 28 % disaient subir « considérablement plus de stress » et 53 % « passablement plus de stress » dans leur milieu de travail en raison de la pandémie<sup>63</sup>. De plus, 84 % des travailleuses et travailleurs disaient s'inquiéter au sujet de leur santé et de leur sécurité en milieu de travail dans le contexte de la pandémie<sup>64</sup>.

# LE CONTEXTE PANDÉMIQUE ACTUEL

## L'augmentation de la violence interpersonnelle et entre partenaires intimes

L'Organisation des Nations Unies (ONU) a prédit une augmentation pouvant aller jusqu'à 30 % de la violence faite aux femmes et aux filles, en particulier de la violence interpersonnelle, pendant la première phase de confinement<sup>65</sup>. Dans les premiers temps de la pandémie, un sondage mené par Statistique Canada auprès des Canadiennes et Canadiens a révélé qu'une femme sur dix était « très ou extrêmement inquiète de la possibilité de violence dans leur foyer<sup>66</sup> ». En effet, durant la première phase de confinement, les consultations menées par le gouvernement auprès des organismes d'aide aux survivantes ont révélé une augmentation de 20 % à 30 % de la violence dans certaines régions du Canada<sup>67</sup>. Statistique Canada a aussi constaté une augmentation de 12 % des appels à la police pour troubles domestiques au début de la pandémie (de mars à juin 2020), ce qui démontre le potentiel de danger lié à l'isolement social<sup>68</sup>. Non seulement y a-t-il eu une augmentation des appels à la police et aux prestataires de services, mais les refuges et les organismes de lutte contre la violence ont aussi remarqué que les femmes signalaient de la violence et des abus plus graves ainsi qu'une intensification des conflits. Un sondage national mené par Hébergement femmes Canada révèle que 16 % des refuges signalaient des cas de violence beaucoup plus graves, 36 % signalaient des cas quelque peu plus graves, et 48 % des cas à peu près du même ordre qu'à l'habitude<sup>69</sup>. Plus du tiers (37 %) des refuges ont remarqué des changements dans les types de violence signalés par les survivantes, et des résultats plus alarmants que d'habitude aux tests d'évaluation des risques pour les femmes, avec des indicateurs de létalité plus élevés qu'en temps normal.

Les tendances statistiques suggèrent par ailleurs que certains groupes de femmes affichent des taux de violence accrus. Par exemple, l'Association des femmes autochtones du Canada rapporte qu'une femme autochtone sur cinq a subi de la violence physique ou psychologique dans les trois premiers mois de la pandémie<sup>70</sup>. Une augmentation des féminicides a

accompagné l'augmentation des taux de VFF. Au cours du premier mois de confinement lié à la pandémie, neuf femmes et filles ont été tuées dans de probables cas d'homicides familiaux. Ces données ne tiennent pas compte du massacre qui s'est produit en Nouvelle-Écosse à la mi-avril, où neuf hommes et 13 femmes ont perdu la vie, et dont l'auteur avait des antécédents de violence familiale. En réaction à cette tragédie, le gouvernement a banni 1 500 modèles d'armes « d'assaut » de calibre militaire.

Malgré ces signes évidents et le besoin criant d'intervention, il nous manque encore énormément de données pour déterminer comment la violence fondée sur le genre change, quels groupes sont touchés, et l'ampleur de l'augmentation de la violence fondée sur le genre à l'échelle nationale pendant les différentes phases de la pandémie. De nombreuses survivantes, particulièrement celles des communautés autochtones, noires, racisées et/ou en situation de handicap, ne signalent pas les agressions qu'elles subissent à la police parce qu'elles se méfient des autorités ou ont déjà subi des abus et de la violence aux mains de la police. Les femmes en situation de handicap sont cinq fois plus susceptibles que les femmes sans handicap de signaler des services insatisfaisants de la part de la police. Cela signifie que les statistiques actuelles ne reflètent pas toutes les formes de violence fondée sur le genre. Toutefois, les rapports disponibles indiquent déjà que « la racisation recoupe le genre en ce qui a trait aux risques liés à la pandémie de COVID-19, y compris le risque d'être exposée à la violence fondée sur le genre et de subir ses effets sur la santé mentale et le bien-être<sup>71</sup>. »

Les organismes qui viennent en aide aux survivantes affirment craindre que les mesures de confinement et l'isolement compliquent davantage les choses pour les survivantes qui doivent chercher de l'aide<sup>72</sup>. Tandis que les taux de violence interpersonnelle semblent augmenter, certains refuges, en Alberta par exemple, ont remarqué que moins de femmes avaient recours à leurs services, ce qui est pour le moins troublant selon plusieurs spécialistes du domaine. Les données nationales d'Hébergement femmes Canada indiquent que le volume d'appels d'urgence et de demandes d'admission aux refuges a fluctué au fil des différentes

## LE CONTEXTE PANDÉMIQUE ACTUEL

phases de la pandémie. Par exemple, 59 % des répondantes au sondage indiquent que le nombre d'appels d'urgence a diminué durant la phase I (de mars à mai), tandis qu'un pourcentage similaire (61 %) indique une augmentation du nombre d'appels durant la phase II (de juin à octobre), lorsque les mesures de confinement ont été levées<sup>73</sup>. Les organismes de lutte contre la VFF et la violence ont dû s'ajuster et trouver des moyens pour venir en aide aux survivantes durant le confinement, comme des services de messagerie texte, des signes de la main pour signaler des abus, et d'autres mesures.

### L'augmentation de la violence d'État

La recrudescence d'autres types de violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes de genres divers est amplifiée par le contexte pandémique. La violence assistée par les technologies de l'information et de la communication est un motif croissant d'inquiétude, car elle pourrait en fait empêcher les femmes d'accéder aux services essentiels en ligne en période de confinement, par crainte de subir du harcèlement et de la violence en ligne<sup>74</sup>. Le commissaire de la sécurité en ligne (eSafety) de l'Australie a indiqué que les abus et l'intimidation en ligne ont augmenté de 50 %<sup>75</sup>. Cette violence est virtuelle, mais comporte des « effets sur la santé mentale, sociale et reproductive...<sup>76</sup> » Les femmes qui peuvent travailler de la maison doivent parfois partager des ordinateurs portables et d'autres appareils avec leurs partenaires et d'autres membres de la famille, ce qui augmente les possibilités qu'elles soient surveillées. Si elles ne peuvent pas travailler, ou si leurs partenaires ont été mis à pied, le fardeau financier supplémentaire peut exacerber l'incertitude et l'instabilité. Les femmes étant confinées avec leurs agresseurs, les spécialistes s'inquiètent aussi d'une augmentation du contrôle coercitif (une forme d'abus consistant à contrôler les comportements des survivantes au quotidien, ce qui exacerbe leur isolement et les rend dépendantes), lequel n'est toujours pas reconnu par la loi dans de nombreux pays, dont le Canada<sup>77</sup>. Ces types de violence sont moins connus et souvent plus difficiles à combattre par la voie des tribunaux, mais leurs effets n'en sont pas moins bien réels.

Certaines institutions ont adopté les règles de distanciation physique et les mesures de confinement d'une manière préjudiciable aux femmes en situation de handicap, surtout à celles qui vivent en résidence de soins de longue durée. Le rapport militaire sur les centres de soins de longue durée en Ontario reflète l'augmentation de la violence institutionnelle à l'égard des femmes en situation de handicap. Les politiques relatives à la COVID mise en place dans ces milieux consistent notamment à isoler délibérément les femmes ou à limiter les niveaux de soins au strict minimum, au risque de mettre leur santé en danger.

Les politiques gouvernementales qui ont favorisé l'économie au détriment des soins ont mis en danger les personnes les plus à risque de contracter la COVID-19. Les arguments reposant sur le principe d'immunité collective et la priorisation des intérêts capitalistes et commerciaux, comme la réouverture des magasins, peuvent être interprétés comme une forme d'eugénisme. En ce sens, les gouvernements s'accommodent du décès de personnes racisées, pauvres, handicapées ou âgées, et se servent du virus comme excuse pour rendre la mort de ces personnes plus acceptable. Il en va de même de la réouverture des écoles ou du laxisme à l'égard des centres de soins de longue durée dont les politiques et les procédures en milieu de travail exposent délibérément des personnes noires, autochtones, racisées, handicapées et autres à des risques accrus. Nous savons pourtant que les personnes les plus vulnérables et les plus à risque dans nos collectivités sont celles pour qui les conséquences sont les plus graves, pouvant aller jusqu'à l'aggravation des handicaps, voire la mort.

Les mesures de protection des travailleuses et travailleurs précaires sont limitées, surtout en temps de pandémie, ce qui est en soi une forme de violence d'État. Les travailleuses et travailleurs migrants ou sans statut du domaine des soins, dont la plupart sont des femmes, sont particulièrement vulnérables à la perte d'emploi, à l'expulsion, aux abus (économiques, physiques, émotionnels) et à l'exploitation, autant de risques exacerbés par la pandémie. En octobre 2020, Migrants Rights Network a publié un rapport accablant intitulé « Behind Closed Doors ». Ce rapport met en lumière un certain nombre de situations d'abus

## LE CONTEXTE PANDÉMIQUE ACTUEL

et d'exploitation qui se sont produites durant les fermetures liées à la pandémie<sup>78</sup>. Même si les conditions d'exploitation existaient déjà avant la pandémie, le rapport apporte un éclairage nouveau sur le traitement des travailleuses et travailleurs migrants qui œuvrent dans les domaines des soins partout au Canada. Tandis que plusieurs ont vu leur horaire de travail s'alourdir, 40 % des personnes interrogées disent ne pas être payées pour les heures supplémentaires travaillées, et une personne sur trois s'est fait interdire de sortir du domicile de son employeur. Certains employeurs sont accusés d'employer les mêmes tactiques que les partenaires intimes abusifs, comme le contrôle des déplacements, l'exploitation financière et d'autres formes de contrôle coercitif. Les travailleurs et travailleuses mis-e-s à pied et dont le numéro d'assurance sociale ou le permis de travail était échu n'ont pas eu le droit à l'assurance-emploi ou aux prestations d'urgence, ce qui leur a laissé très peu d'options, et aucun filet de sécurité.

### Les meurtres commis par la police

Ces domaines ne sont pas les seuls où l'on constate une augmentation de la violence d'État contre les femmes et les personnes de genres divers, en particulier celles issues des communautés noires, autochtones et racisées et celles qui sont en situation de handicap. Au Canada, les meurtres commis par la police ne font pas l'objet d'un suivi officiel, mais la CBC a créé une base de données sur l'utilisation de la force létale par la police. Le nombre de personnes civiles tuées par la police durant la première moitié de 2020 au Canada est équivalent au nombre de personnes tuées en moyenne chaque année au cours des dix dernières années (30 décès). Les personnes autochtones, noires et/ou handicapées, dont celles vivant avec des problèmes de santé mentale, sont surreprésentées parmi les victimes.

L'usage excessif de la force létale par les agents de l'État est mis en évidence par les réponses policières aux appels d'urgence et les prétendus « contrôles de l'état de santé ». Cet usage de la force a causé la mort de trop de personnes noires, autochtones, racisées et handicapées en situation de crise ou vivant avec des problèmes de santé mentale. Plus de 70 % des victimes de bavures policières vivent avec des problèmes de

santé mentale ou de consommation. Les prétendus contrôles de l'état de santé sont actuellement menés par des policiers armés sans formation adéquate, et agissent comme un pansement pour pallier le manque de soutien en matière de santé mentale, de travailleuses et travailleurs sociaux, de soutien par les pair-e-s et de centres de traitement pour les personnes qui ont besoin d'aide.

Durant la pandémie, Statistique Canada a rapporté une augmentation de 12 % des appels à la police pour des contrôles de l'état de santé. Le 13 avril 2020, D'Andre Campbell, un homme noir de 26 ans souffrant de schizophrénie, a lui-même appelé la police pour obtenir de l'aide lorsqu'il a senti poindre le début d'une crise. La police de la Région de Peel a d'abord utilisé un pistolet à impulsion électrique pour l'immobiliser, et l'a ensuite abattu de deux balles en pleine poitrine. Le 5 mai 2020, Caleb Tubila Njoko, un homme noir de London, en Ontario, est tombé d'un balcon situé au 15<sup>e</sup> étage après que la police fut appelée à intervenir lors d'une crise de santé mentale. Son décès a été prononcé trois jours plus tard à l'hôpital. Le 27 mai, une femme noire, Regis Korchinski-Paquette, a subi une chute mortelle du balcon de son domicile, à Toronto, après que des policiers eurent répondu à un appel de détresse logé au 911. Le 4 juin 2020, Chantel Moore, une femme autochtone, mère d'un jeune enfant, a été abattue par la police au Nouveau-Brunswick dans le cadre d'un contrôle de l'état de santé. Le 20 juin, Ejaz Choudry, un homme de 62 ans souffrant de schizophrénie, a été tué par la police de la Région de Peel après que sa famille eut appelé une ambulance pour obtenir de l'aide lors d'une crise de santé mentale. Le 26 octobre 2020, Coco, une femme trans noire de 30 ans, a été détenue par la police de Toronto suite à un signalement d'introduction par effraction; les officiers l'ont trouvée en crise et l'ont transportée à l'hôpital. Elle est morte en détention d'une cause toujours inconnue, et des militant-e-s exigent des réponses et réclament justice. Le 29 octobre 2020, Sheffield Matthews, un homme noir supposément « en crise », a été abattu par la police de Montréal. Une enquête est en cours pour déterminer les causes et circonstances du décès de ce père de 41 ans qui travaillait dans une résidence pour personnes âgées. Ces décès ne doivent pas être considérés séparément du racisme systémique qui persiste dans de nombreux

services de police partout au Canada, du ciblage et de la surveillance disproportionnée des communautés noires, et du mépris à l'égard des vies noires.

### Victimes de contrôles policiers mortels durant la pandémie

- D'Andre Campbell
- Caleb Tubila Njoko
- Regis Korchinski-Paquet
- Chantel Moore
- Ejaz Choudry
- Coco
- Sheffield Matthews

Non seulement la police inflige-t-elle de la violence aux membres des communautés noires, autochtones et racisées en situation de crise de santé mentale, mais les communautés qui résistent à la violence policière et d'État deviennent également la cible d'une violence et d'une surveillance accrues. Dans la foulée du démantèlement des campements érigés par la Première Nation Wet'suwet'en pour empêcher la construction d'un pipeline sur son territoire, un conflit qui a capté l'attention du public canadien en février, et après l'essor du mouvement de protestation Black Lives Matter en mai et juin, la surveillance et la répression des communautés racisées et autochtones se sont intensifiées. On y voit une volonté claire de contenir la dissidence et de faire taire les protestataires<sup>79</sup>. Cette répression et cette surveillance accrues vont de pair avec l'intensification de la violence policière contre les manifestant-e-s.

### Les lacunes en matière de services et d'accès au soutien

Les obstacles auxquels sont confrontées les survivantes qui cherchent de l'aide et la rareté des ressources sont aggravés par le contexte de la pandémie de COVID-19. Pour de nombreuses femmes, les vulnérabilités imbriquées sont exacerbées par les mesures de confinement. Par exemple, les consignes de la Santé publique relatives au confinement à domicile et à l'isolement créent des obstacles pour les survivantes qui trouveraient normalement de l'aide au sein de leurs réseaux informels ou auprès d'organismes dont les services font parfois la différence entre la vie et la mort<sup>80</sup>. De plus, les survivantes hésitent parfois à recourir aux services des refuges par crainte de vivre dans un milieu de vie collectif et d'y contracter le virus. Sans accès à un logement sûr et abordable, et sans aide sociale adéquate, de nombreuses survivantes sont dans l'impossibilité de quitter un milieu de vie violent, car elles craignent d'aggraver leur instabilité économique et de se retrouver en situation d'itinérance, où elles risqueraient de subir encore plus de violence<sup>81</sup>.

Les oppressions imbriquées renforcent les obstacles qui entravent l'accès à différents services importants, voire vitaux. À l'heure où une bonne partie des politiques gouvernementales visent surtout à combattre et réduire la violence fondée sur le genre et d'autres formes de violence, on déplore le manque d'attention accordée aux soins et aux mesures d'aide à l'intention des femmes en situation de handicap. Le gouvernement fédéral envisage d'apporter des changements à la législation en matière d'aide médicale à mourir, tandis que des défenseur-e-s des personnes handicapées soulignent des lacunes majeures en matière d'accès aux services et aux mesures de soutien, des lacunes qui n'ont fait que s'aggraver depuis le début de la pandémie. Un récent article du magazine *MacLeans* souligne les choix crève-cœur auxquels sont confrontées les femmes en situation de handicap qui n'ont pas accès aux mesures de soutien du revenu qui leur permettraient de vivre dans la dignité et le mieux-être<sup>82</sup>.

Les systèmes étatiques qui oppriment les femmes noires et autochtones oppriment aussi les femmes (im)migrantes en fonction de leur marginalisation

## LE CONTEXTE PANDÉMIQUE ACTUEL

particulière. Ces femmes hésitent à faire des signalements, car elles craignent d'exposer les membres de leurs communautés à une surveillance accrue et à une augmentation de la violence raciste. En raison de la barrière linguistique et de l'isolement, les immigrant-e-s et réfugié-e-s récent-e-s et les femmes au statut précaire ne connaissent pas toujours les services offerts dans leur collectivité, et les efforts pour les mettre en lien avec les services appropriés sont insuffisants. Les démarches en ce sens ont peut-être aussi été réduites, à différents stades de la pandémie, afin de respecter les consignes de la Santé publique. Les haltes et activités d'accueil sont essentielles pour les personnes qui cherchent de l'aide, de l'orientation, un esprit de communauté et un espace sûr. Toutefois, les mesures de distanciation physique, le manque de personnel et de ressources, et les possibles fermetures compromettent la capacité des organismes à répondre aux besoins des communautés. Ces services d'accueil sont parfois la seule ressource accessible aux personnes marginalisées. Les femmes qui sont menacées d'expulsion ou dont le statut de résidence est irrégulier préfèrent souvent obtenir des services en personne, par souci de confidentialité et de sécurité personnelle. Lorsque les services d'accueil ont été fermés, la sécurité des femmes a été compromise, ce qui a aggravé le stress et l'incertitude, surtout chez les femmes dont le statut d'immigration est précaire.

La peur du système (ou des systèmes) et le manque de services constituent des obstacles pour les femmes et les personnes de genres divers qui cherchent de l'aide pour s'extirper d'une situation abusive. Les femmes avec des enfants hésitent à se tourner vers les refuges et les autres organismes de lutte contre la violence par peur de voir les services de protection de l'enfance leur retirer leurs enfants<sup>83</sup>, une peur d'autant plus intense chez les femmes noires et autochtones, dont les enfants sont surreprésentés dans le système de protection de l'enfance<sup>84</sup>. Les jeunes qui fuient des situations familiales violentes, en particulier les jeunes racisé-e-s et 2ELGBTQI+, sont aussi confronté-e-s à des difficultés relatives à la prise en charge et à l'itinérance. Une étude révèle qu'un tiers de ces jeunes affirme avoir quitté la maison à cause de la violence familiale (comparativement à 16 % des jeunes cis hétérosexuels<sup>85</sup>). Compte tenu du manque de mesures de soutien à

l'intention des jeunes 2ELGBTQI+, il n'est pas surprenant que ceux-ci soient surreprésentés dans les statistiques relatives à l'itinérance chez les jeunes (40 % des jeunes en situation d'itinérance).

La pauvreté, la précarité du logement, les différentes formes de violence interpersonnelle et les mesures de confinement liées à la pandémie convergent pour créer une réalité potentiellement fatale pour les femmes en situation de handicap. Celles-ci connaissent des taux de pauvreté et de violence aux mains d'un partenaire intime passé ou actuel plus élevés que les femmes non handicapées<sup>86</sup>. Les femmes en situation de handicap sont déjà isolées et marginalisées en temps normal, et la pandémie n'a fait qu'exacerber ces réalités. Il peut s'avérer difficile pour elles de chercher de l'aide, surtout pour celles qui subissent des abus de la part d'un-e proche aidant-e. Des rapports récents indiquent que les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles que la moyenne de contracter la COVID-19, ce qui place les femmes handicapées, en particulier celles qui n'ont pas accès à la technologie, à plus grand risque à la fois de subir de la violence et de tomber malade. Parmi les raisons de ces risques accrus figurent la nécessité d'interagir avec de multiples prestataires de soins, la difficulté physique de se laver les mains régulièrement, la difficulté d'accéder aux services essentiels et la fermeture des services dont elles ont besoin.

Les taux de violence faite aux femmes qui vivent dans le Nord sont presque trois fois plus élevés que dans les régions du sud du pays. Dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques, dont un grand nombre sont des communautés autochtones, les services de soutien aux survivantes sont rares, et les survivantes doivent souvent sortir de leur communauté pour y accéder. C'est problématique, car les survivantes ont besoin de leur famille et de leur réseau de soutien en temps de crise, et la distance peut exacerber l'aliénation et entraîner d'autres préjudices. Malheureusement, dans les collectivités éloignées, la police est la seule option. Les petites collectivités étaient déjà aux prises avec ce problème bien avant la pandémie : il est temps que les choses changent. Comme cela a déjà été noté, la police perpétue la violence systémique, et il est inadmissible que les survivantes n'aient aucune autre option que

## LE CONTEXTE PANDÉMIQUE ACTUEL

de s'adresser à elle. Parmi les femmes autochtones contraintes de s'éloigner de leur communauté pour obtenir de l'aide ou des services de soutien aux survivantes, un grand nombre déplorent l'absence de services culturellement appropriés ou conçus dans un esprit de sécurité et de compétences culturelles. De plus, ces services n'intègrent pas les pratiques culturelles et cérémoniales, comme la purification, les sueries et les cercles de parole<sup>87</sup>. Les centres de guérison jouent un rôle important, mais leur nombre ne suffit pas à la demande.

Les organismes de lutte contre la violence qui sont au service d'une population en particulier, dont l'objectif est de réduire les obstacles et d'offrir l'aide nécessaire (culturellement appropriés, accessibles, etc.) sont plutôt rares. Par exemple, très peu d'organismes (refuges, centre d'aide aux survivantes d'agression sexuelle, etc.) s'adressent précisément aux femmes autochtones, 2ELGBTQI+, noires, musulmanes ou en situation de handicap ou présentant des problèmes de santé mentale ou de consommation. Iman's Place est la seule maison de transition connue administrée par et pour des femmes noires fuyant la violence. Nisa Homes est le premier groupe d'hébergement de transition pour les femmes immigrantes, réfugiées, sans statut et musulmanes en situation d'itinérance et/ou violentées. Et pourtant, ces organismes font face aux mêmes difficultés que les autres organismes sans but lucratif, dont la rareté des ressources et une inquiétude constante en ce qui a trait au maintien du financement. Ces difficultés compromettent leur mission et les mettent en compétition directe avec des organisations sœurs et des alliés. La compétition, le travail en silo, la difficulté d'obtenir des ressources durables, le modèle caritatif perpétué par l'État canadien et d'autres obstacles sont combinés de manière à diviser les secteurs et les mouvements féministes et de justice

sociale. Tous ces obstacles limitent le potentiel et le pouvoir collectif d'éradiquer la violence d'État systémique.

Les organismes de lutte contre la VFF et la violence connaissaient déjà des problèmes de financement avant la pandémie, mais les restrictions liées à la pandémie ont exacerbé l'incertitude financière<sup>e</sup>. Par exemple, de nombreux refuges et centres d'aide aux survivantes d'agression sexuelle doivent miser sur des campagnes de financement pour couvrir leurs frais de fonctionnement parce que les montants qu'ils reçoivent des bailleurs de fonds publics sont insuffisants. Cette source de revenus a cependant été considérablement tarie par la pandémie, car tous les événements en personne ont été annulés. En effet, 25 % des refuges disent faire face à « certaines » difficultés de financement supplémentaires depuis le début de la pandémie, et 17 % affirment faire face à « beaucoup » de difficultés supplémentaires<sup>88</sup>. Plusieurs insistent aussi sur le fait qu'elles n'auraient pas pu continuer à fonctionner sans le financement fédéral d'urgence.

Les organismes sans but lucratif de lutte contre la VFF et la violence continuent à faire de leur mieux pour répondre à la demande, mais leur réponse est insuffisante. Le secteur doit composer avec un filet de sécurité sociale érodé, des systèmes déconnectés, la rareté des ressources et une main-d'œuvre sous-rémunérée et perpétuellement au bord de l'épuisement. Un plan d'action national concerté en matière de violence fondée sur le genre est nécessaire pour garantir la survie, pendant la pandémie, de ces organismes et des survivantes qu'ils soutiennent, et pour combler les lacunes et éliminer les obstacles systémiques auxquels sont confrontées les femmes et les personnes de genres divers qui fuient des situations violentes.

e Consultez *Vers une nouvelle normalité : Financer un secteur des femmes prospère et en santé* pour un examen plus approfondi des difficultés en matière de financement.

## Du financement pour la lutte contre la violence fondée sur le genre pendant la pandémie

À ce stade-ci de la pandémie, le gouvernement fédéral a prévu jusqu'à 100 millions de dollars pour combler les lacunes dans les services de lutte contre la VFF et la violence et pour adapter les services à l'augmentation de la demande observée dans les collectivités. Ces fonds sont principalement distribués aux refuges et aux centres d'aide aux survivantes d'agression sexuelle. Les efforts de plaidoyer menés par plusieurs organismes auprès du gouvernement ont élargi la portée de ce financement, de sorte que les fonds soient mis à la disposition de l'ensemble des organismes qui œuvrent auprès des femmes et de leurs familles, sur tous les aspects de la violence fondée sur le genre, y compris les organismes de défense des droits, les coalitions communautaires et les organismes polyvalents qui soutiennent les survivantes de violence fondée sur le genre dans le cadre d'une offre de services holistique.

Les effets continus de la pandémie, que l'on désigne actuellement comme « 2<sup>e</sup> vague » et « 3<sup>e</sup> vague », suggèrent que ce type de financement sera nécessaire à l'avenir, non seulement pour garantir que les services soient accessibles, mais aussi pour assurer la survie des organismes. Lorsque les gouvernements et la société s'interrogeront sur la forme que devront prendre les services après la pandémie, il faudra non seulement les considérer comme essentiels, mais aussi les financer à la hauteur de leur mission. Les prestataires de services doivent être en mesure de soutenir les femmes directement, mais ils doivent également les défendre contre le recul de leurs droits et l'érosion du filet de protection social en temps de crise, un rôle que ces organismes continuent d'assumer.

## Des plans nationaux d'action en matière de violence fondée sur le genre, pour les FFADA, et pour les femmes et les filles noires

Dans le cadre de sa campagne « Tous UNiS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes 2008-2015 », l'ONU a demandé à tous les pays d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles avant 2015<sup>89</sup>. Le Canada n'a pas répondu à cet appel, et avant 2019, rien n'avait encore été fait en ce sens, malgré les efforts déployés par des groupes autochtones et féministes dès 2012<sup>90</sup>.

En raison de la complexité et de la gravité de la violence genrée que subissent les femmes et les filles autochtones, deux plans d'action nationaux ont été proposés : un premier portant sur la violence faite aux femmes et aux filles, et un second s'attardant particulièrement aux causes premières de la violence fondée sur le genre dirigée contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones, puisque ces causes sont liées à « plusieurs générations de politiques gouvernementales oppressives, qui ont systématiquement dépouillé les femmes et les enfants autochtones de leur identité<sup>91</sup>... ». Des groupes autochtones et des groupes de femmes ont demandé que les deux plans d'action adhèrent à une solide analyse intersectionnelle et s'attaquent aux causes fondamentales de l'oppression systémique afin d'entraîner des changements significatifs, concrets et efficaces pour le bien de l'ensemble des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+<sup>92</sup>. Des militantes ont aussi insisté sur l'importance de laisser les spécialistes qui travaillent sur le terrain ainsi que les survivantes, qui sont beaucoup trop souvent exclues des discussions sur les politiques et les solutions à apporter à la violence fondée sur le genre, diriger les plans d'action<sup>93</sup>.

En 2012, l'Assemblée des Premières Nations et, plus tard, l'Association des femmes autochtones du Canada ont mis de l'avant une série de recommandations à intégrer au plan d'action national de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones<sup>94</sup>. Le gouvernement du Canada a négligé le développement

du plan d'action jusqu'en 2019, soit après la publication des constatations issues de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA). Le rapport final de l'ENFFADA a mis en lumière les effets continus de la colonisation et de la violence genrée, racisée et sexuelle faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones<sup>95</sup>. Afin de déconstruire l'histoire de colonialisme, d'oppression systémique et de suprématie blanche du Canada et de remédier aux effets de ces systèmes sur les peuples autochtones, le rapport formule 231 recommandations et 94 appels à la justice. En réponse à l'enquête, le gouvernement du Canada a promis de concevoir et de mettre en œuvre un plan d'action national de lutte contre la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones<sup>96</sup>. En juin 2020, le gouvernement a reporté le développement du plan d'action national en raison de la pandémie de COVID-19. En septembre, le gouvernement avait constitué des groupes de travail pour entamer le plan d'action de l'ENFFADA. Des groupes de femmes autochtones ont continué à faire pression sur le gouvernement. L'Ontario Native Women's Association a publié un rapport intitulé « Reconciliation with Indigenous Women » (réconciliation avec les femmes autochtones) pouvant servir de base à la création d'un plan d'action véritablement centré sur l'expertise des femmes et des filles autochtones, y compris les femmes trans et bispirituelles.

En 2015, Hébergement femmes Canada, en collaboration avec d'autres organismes non gouvernementaux, des syndicats et des spécialistes indépendant-e-s, a publié un « Modèle de Plan d'action national du Canada sur la violence faite aux femmes et aux filles » définissant des lignes directrices pour la création coordonnée d'un plan pancanadien à plusieurs volets qui serait cohérent dans l'ensemble des administrations, des politiques et des législations<sup>97</sup>. Un plan d'action national sur la VFFF doit pouvoir garantir que toutes les survivantes, quel que soit leur code postal, puissent recevoir les mêmes services et les mêmes mesures d'aide et de protection<sup>98</sup>. À l'été 2020, des féministes ont lancé un « Appel réitéré » décrivant les étapes et procédures nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'action national<sup>99</sup>. Le document propose un cadre intersectionnel centré sur les droits de la

personne, une approche pangouvernementale ancrée dans l'expertise des organismes communautaires et un plan harmonisé avec celui de l'ENFFADA. Ce travail est en cours, et le groupe du « Modèle » a rencontré des responsables du gouvernement pour commencer à donner forme au plan d'action national. Le gouvernement du Canada a promis de consacrer 30 millions de dollars au développement du plan d'action national de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles/la violence fondée sur le genre, et le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres est encore à l'étape de confirmer un calendrier, des procédures et un plan de mise en œuvre. Au moment de rédiger ces lignes, un certain nombre de consultations et de rencontres avec des comités consultatifs ont eu lieu, et des engagements quant à l'adoption d'un plan d'action national dans les 12 prochains mois, ou d'ici à l'automne 2021, ont été réitérés. Le discours du Trône de septembre 2020 annonçait que le gouvernement allait « continuer à avancer » dans le sens du plan d'action national de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles et la violence fondée sur le genre<sup>100</sup>. À la lumière du racisme anti-Noir-e-s systémique révélé au cours des derniers mois et dernières années, le plan d'action national doit centrer cette oppression spécifique et répondre à cette cause fondamentale de la violence faite aux femmes et de la violence fondée sur le genre. Les retards dans le développement d'un plan national d'action en disent long sur l'incapacité de l'État à répondre et remédier aux causes premières de la violence faite aux femmes, aux femmes en situation de handicap, aux femmes autochtones, aux femmes et aux filles noires et aux personnes de genre divers.

Certaines lois fédérales offrent un cadre permettant d'imaginer un Canada sans violence d'État, mais comme elles en sont aux premiers stades de développement, il est encore impossible de prédire comment ces lois entraîneront des changements. En décembre 2018, le Canada a adhéré au *Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées*. Ce protocole permet aux personnes et aux organisations de formuler une plainte à l'ONU si elles estiment que leurs droits ont été violés en vertu de la Convention. En 2019, le gouvernement fédéral a adopté la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, S.C. 2019, c. 10, qui est remarquable par son analyse

intersectionnelle du handicap. Parallèlement, le gouvernement fédéral a aussi mis en place un Secrétariat de lutte contre le racisme et publié un plan sur trois ans en 2019<sup>101</sup>. Ce plan admet l'existence du racisme et de la discrimination systémiques et reconnaît qu'il faut les combattre par l'action concertée. Bien qu'il n'y ait pas encore assez de preuves permettant d'affirmer que ces efforts entraîneront la transformation des mécanismes d'État ayant des effets sur les femmes, nous espérons que les changements fondamentaux entamés permettront aux militant-e-s et aux collectivités de tenir le gouvernement responsable.

### Des collaborations et des alliances intersectorielles

La pandémie est sans précédent, à bien des égards, et a suscité de nombreuses inquiétudes à l'égard de la sécurité, des soins et du soutien communautaire. Les effets disproportionnés de la racisation, du handicap et des disparités de revenu ne sont que quelques-unes des profondes lignes de faille révélées par la pandémie. La crise sanitaire engendrée par le coronavirus a mis en évidence la répartition inégale des déterminants sociaux de la santé. Si cette situation a ravivé les inquiétudes quant au recul des acquis des femmes en matière d'égalité (voir *Vers une nouvelle normalité* – Rapports 1 et 2), elle a aussi créé des possibilités inattendues de collaboration et de coalitions. Au Canada comme partout ailleurs dans le monde, les femmes et leurs alliés ont redoublé d'efforts pour résister et forcer les gouvernements à assumer leurs responsabilités. Les alliances sont encore précaires et de nombreuses lacunes restent à combler pour développer une compréhension commune des moyens de changer les choses et d'éliminer la violence systémique faite aux femmes et aux personnes de genres divers. Mais il est de plus en plus évident que la pandémie nous a donné de nombreuses occasions de collaborer et de profiter de l'attention accrue portée aux lacunes nommées à maintes reprises par les secteurs de la lutte contre la VFF et la violence avant la pandémie. Les gouvernements, les médias et le public sont désormais en mode écoute.

Au Canada, cette collaboration se manifeste notamment par le nombre croissant de publications conjointes, dont les rapports *Vers une nouvelle normalité* et le rapport *A Feminist Economic Recovery Plan for Canada : Making the Economy Work for Everyone*, issu du partenariat entre YWCA Canada et l'Institute for Gender and the Economy (GATE) à l'École d'administration Rotman de l'Université de Toronto. De nombreuses lettres ont aussi été cosignées par un grand nombre d'organismes locaux, provinciaux et nationaux pour demander aux gouvernements de prendre des mesures concrètes en matière de violence fondée sur le genre, de racisme systémique et de protection des droits des Autochtones, et pour soutenir les efforts visant un rétablissement équitable. Parmi ces organismes figurent notamment Imagine Canada, Oxfam Canada, DAWN-RAFH Canada, l'AFAI, l'ANFD, l'ICREF, Hébergement femmes Canada et la Fondation canadienne des femmes.

En créant des coalitions et en se positionnant comme complices et co-conspirateurs, des organismes communautaires et mouvements populaires ont démontré la force de l'unité pour contester les formes de violence injustes et systémiques perpétuées par l'État colonial. La pandémie a porté ces injustices au point d'ébullition, et cette situation extraordinaire crée la possibilité de rendre des comptes aux mouvements qui luttent en faveur de la justice et de changements sociaux importants. Pour certaines personnes, il ne s'agit même plus d'une question de choix. Les femmes en situation de handicap ont été sciemment mises en danger au plus fort d'une des pires crises sanitaires que le monde ait connues de mémoire récente. Avec le meurtre de George Floyd en mai 2020 et les immenses manifestations qui ont suivi, le mouvement Black Lives Matter continue de lutter contre la violence et la brutalité policières. Les défenseur-e-s autochtones du territoire continuent à protéger l'eau, la terre et l'air. Il ne sera pas possible de progresser vers l'égalité des genres sans revendiquer en même temps l'équité pour tous les groupes. Pour reprendre les mots de Rosemary Brown, la première femme noire à être élue à une assemblée législative provinciale au Canada, et l'une de nos mères fondatrices : « tant que nous n'aurons pas toutes réussi, aucune de nous ne l'a fait ».

## Recommandations

Tous les importants rapports mentionnés ci-dessous contiennent des conseils qui se recoupent au sujet des moyens à prendre pour faire avancer le secteur de la lutte contre la violence fondée sur le genre et transformer les systèmes de manière à garantir la sécurité des femmes.

Nous recommandons que le temps nécessaire soit pris pour étudier attentivement chacune des recommandations incluses dans chaque rapport et envisager une stratégie de mise en œuvre appropriée pour chaque recommandation.

De plus, nous énumérons ici une série de recommandations clés relatives aux principaux éléments du présent rapport et à ses intentions générales :

### En ce qui concerne la société dans son ensemble, IL FAUT...

- ... continuer à demander plus et mieux de nos gouvernements, et à centrer les réponses politiques sur l'économie du soin. La pression publique est essentielle, puisque l'indignation et l'engagement du public sont de puissants outils de changement politique.
- ... continuer à nous instruire, en tant que résidents et résidentes du Canada, sur l'histoire de ce pays et son héritage de préjudices, à participer à des conversations difficiles, à construire des ponts pour mieux se comprendre mutuellement et à soutenir les organisations qui luttent contre la violence fondée sur le genre ainsi que les personnes qui subissent les formes de marginalisation décrites dans ce rapport.

### En ce qui a trait à la police, IL FAUT...

- ... que tous les corps policiers, dont la GRC, soient éduqués au sujet de leur rôle prépondérant dans la violence historique sur laquelle est fondé le développement colonial du Canada. Ils doivent également reconnaître ce rôle publiquement : l'importance de cette reconnaissance dans un processus de réconciliation ne doit jamais être négligée ou sous-estimée.
- ... favoriser la responsabilisation de la police et l'instauration de systèmes antiracistes dans les organismes d'application de la loi. Il faut mettre en place des mécanismes communautaires de surveillance et de responsabilisation, des mesures de performance fondées sur la manière dont les membres les plus marginalisés de nos collectivités sont servis et protégés, des conséquences financières pour les mauvaises performances institutionnelles, et des conséquences pénales pour les contrevenants institutionnels.
- ... mettre en place des collaborations entre les corps de police et les organismes de première ligne pour permettre à ces derniers d'examiner et de réviser les dossiers, conformément au Modèle de Philadelphie. Les enquêtes en matière de violence faite aux femmes présentent des résultats plus satisfaisants lorsque de telles collaborations sont en place. Elles renforcent par ailleurs les dossiers lorsque ceux-ci progressent dans le système de justice pénale. Certaines autorités ont mis en place de tels partenariats, et certaines ont nommé des agents spéciaux responsables de garantir le bien-être des survivantes lorsqu'elles doivent traverser le système de justice. Cet accompagnement est important pour toute personne qui choisit de s'adresser au système judiciaire.

### En ce qui a trait à l'accessibilité des services, IL FAUT...

- ... consacrer des fonds aux services sociaux et aux projets de justice transformative, parmi lesquels figurent les approches antiracistes adaptées aux besoins des femmes en situation de handicap, qui définissent et mettent en œuvre des moyens d'éviter la revictimisation et la violence institutionnelle au sein des services de police, de santé et de services sociaux.
- ... mieux éduquer les prestataires de services de lutte contre la VFF et la violence, et/ou embaucher des consultant-e-s noires, autochtones ou racisé-e-s et des femmes en situation de handicap pour les aider à apprendre/désapprendre le capacitisme et le racisme anti-Noir-e-s et anti-Autochtones.
- ... mettre en place des services et des mesures de soutien en matière de VFF à l'intention spécifique des femmes en situation de handicap de manière à reconnaître leurs réalités et répondre à leurs besoins particuliers.
- ... consacrer un financement égal aux refuges pour femmes autochtones partout au Canada, y compris les 20 millions de dollars promis aux refuges pour les femmes inuites.
- ... mettre en place des politiques garantissant l'accès sans crainte à tous les services gouvernementaux ; des politiques qui visent à rassurer les personnes dont le statut d'immigration est irrégulier qu'elles peuvent obtenir des services sans craindre d'être signalées, détenues ou expulsées.

### En ce qui a trait aux alliances dans le secteur de la lutte contre la VFF et la violence, IL FAUT...

- ... soutenir le mouvement Black Lives Matter et la résistance communautaire contre la violence policière et d'État.
- ... continuer à collaborer ; les femmes blanches doivent utiliser leurs positions de pouvoir et de privilège pour mieux soutenir leurs collègues noires, autochtones et racisées, c.-à-d. laisser leur place à une collègue et favoriser activement leur avancement.

### En ce qui a trait à l'action gouvernementale, IL FAUT...

- ... comprendre et utiliser l'intersectionnalité comme cadre d'analyse, plutôt que l'analyse comparative entre les genres, car cette dernière traite trop de catégories comme supplémentaires au genre et moins importantes que celui-ci.
- ... mettre en place un processus accéléré pour les femmes autochtones admissibles qui désirent inscrire leurs enfants en vertu des changements apportés à la Loi sur les Indiens.
- ... financer de manière adéquate et soutenue les organismes de lutte contre la violence et contre la violence faite aux femmes pour leur permettre de poursuivre leur travail vital.
- ... adopter et mettre en œuvre des plans d'action nationaux, complets et pangouvernementaux pour les femmes et les filles autochtones et en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles et de violence fondée sur le genre.

# CE RAPPORT A ÉTÉ CORÉDIGÉ PAR :

## **La Fondation canadienne des femmes**

Fondée en 1991 pour répondre à un besoin criant en matière de philanthropie à l'intention des femmes, la Fondation canadienne des femmes est aujourd'hui l'une des plus importantes fondations du genre au monde. Avec l'aide de ses donateurs et donatrices, la Fondation a recueilli plus de 100 millions de dollars et subventionné plus de 2 000 programmes partout au pays. Les programmes de la Fondation s'attaquent aux causes fondamentales des problématiques qui touchent les femmes et les filles et aident ces dernières à surmonter les principaux obstacles auxquels elles sont confrontées.

## **Hébergement femmes Canada**

Nous représentons une voix forte et unifiée au palier national sur l'enjeu de la violence faite aux femmes. La collaboration, l'échange de savoirs et l'adoption de pratiques novatrices nous permettent de faire progresser la coordination et la mise en œuvre de services de grande qualité pour les femmes et les enfants qui sont dans les maisons d'hébergement.

## **Pauktuuitit, Femmes inuites du Canada**

Pauktuuitit est l'organisme sans but lucratif national qui représente l'ensemble des femmes inuites du Canada. Son mandat est de sensibiliser la population générale à l'égard des besoins des femmes inuites et d'encourager leur participation aux affaires communautaires, régionales et nationales en matière de société, de culture et de développement économique.

## **Cercle national autochtone contre la violence familiale**

Le mandat du Cercle national est de réduire la violence familiale à l'échelle nationale en préconisant des refuges dans les réserves des Premières Nations et du personnel qui offre des services de première ligne aux femmes et aux enfants autochtones, survivants de violence conjugale au Canada. Le Cercle offre une formation pratique annuelle, des ressources adaptées à la culture et des possibilités de réseautage dans un environnement favorable.

## **RAFH Canada**

Le Réseau d'action des femmes handicapées (DAWN / RAFH) du Canada est une organisation nationale féministe pluri-handicap dont la mission est de mettre fin à la pauvreté, à l'isolement, à la discrimination et à la violence que subissent les femmes en situation de handicap et les femmes sourdes au Canada. DAWN-RAFH lutte pour l'avancement et l'intégration des femmes et des filles sourdes et en situation de handicap au Canada. Notre orientation stratégique globale repose sur le leadership et la création de partenariats et de réseaux pour amener les différents paliers de gouvernement et le secteur de la défense des personnes handicapées et des femmes, ainsi que les autres intervenant-e-s concerné-e-s, à prendre en considération nos problématiques prioritaires et à œuvrer à leur résolution.

Nous tenons à remercier tout spécialement Nneka McGregor (Women at the Centre) et Nadine Sookermany.

# RÉFÉRENCES

- Abramovich, A. et J. Shelton, J. (Éds). (2017). *Where Am I Going to Go? Intersectional Approaches to Ending LGBTQ2S Youth Homelessness in Canada & the U.S.* Observatoire canadien sur l'itinérance. <https://www.homelesshub.ca/WhereAmIGoingtoGo>
- Alliance féministe pour l'action internationale. (20 septembre 2020). *Press Release: Throne Speech and Ending Sex Discrimination in the Indian Act.* <https://fafia-afai.org/en/press-release-throne-speech-and-ending-sex-discrimination-in-the-indian-act/>
- Ankomah, K. (2003). Recension [Colonialism and Neocolonialism, by J-P. Sartre]. *The Human Nature Review*, 3(331-333).
- Arriagada, P., T. Hahmann et V. O'Donnell. (14 août 2020). *Les perceptions des Autochtones à l'égard de la sécurité pendant la pandémie de COVID-19.* Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00071-fra.htm>
- Assemblée des Premières Nations. (Juillet 2013). *A National Action Plan to End Violence Against Indigenous Women and Girls.* [https://www.afn.ca/uploads/files/13-07-10\\_afn\\_national\\_action\\_plan\\_to\\_end\\_violence\\_en.pdf](https://www.afn.ca/uploads/files/13-07-10_afn_national_action_plan_to_end_violence_en.pdf)
- Association des femmes autochtones du Canada. (Avril 2013). *Forum national sur la sécurité communautaire et l'élimination de la violence.* <https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/05/2013-NWAC-AFN-Ending-Violence-Workbook.pdf>
- Barbara Schlifer Clinic (30 juin 2020). « Re: United Nations Special Rapporteur on violence against women Call for submissions: COVID-19 and the increase of domestic violence against women ». <https://schliferclinic.com/wp-content/uploads/2020/07/UN-Submission-re-COVID-19-and-VAW-June-30-2020-1.pdf>
- Beedle, N., D. Macdonald et D. Wilson. (Juillet 2019). *Vers la justice : S'attaquer à la pauvreté des enfants autochtones au Canada.* [https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2019/07/Upstream\\_report\\_final-French-June-24-2019.pdf](https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2019/07/Upstream_report_final-French-June-24-2019.pdf)
- Boyce, J. (2016). *La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014.* Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2016001/article/14631-fra.htm>
- Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes de crimes. (20 avril 2020). *Rapport de recherche. Comprendre le contrôle coercitif dans le contexte de la violence entre partenaires intimes au Canada : Comment traiter la question par l'entremise du système de justice pénale?* <https://www.victimisedabord.gc.ca/res/cor/CCC-UCC/index.html>
- Campbell, B. (12 décembre 2011). *Rising Inequality, Declining Democracy.* Centre canadien de politiques alternatives. <https://www.policyalternatives.ca/publications/commentary/rising-inequality-declining-democracy>
- Centre national pour la vérité et la réconciliation. (2015). *Rapports.* Centre national pour la vérité et la réconciliation : Université du Manitoba. <https://nctr.ca/fr/reports2.php>
- Chih, C., J. Q.Wilson-Yang et coll. au nom de l'équipe de Trans PULSE Canada. (2 novembre 2020). *Health and well-being among racialized trans and non-binary people in Canada.* <https://transpulsecanada.ca/research-type/reports>
- Cho, S., K. Crenshaw et L. McCall. (2013). « Toward a Field of Intersectionality Studies: Theory, Applications, and Praxis ». *Signs*, 38(4), 785-810. doi:10.1086/669608
- Commission ontarienne des droits de la personne. (2001). *Il est temps d'agir : Faire respecter les droits des personnes âgées en Ontario.* <http://www.ohrc.on.ca/fr/il-est-temps-dagir-faire-respecter-les-droits-des-personnes-%C3%A2g%C3%A9es-en-ontario>

## RÉFÉRENCES

- Commission ontarienne des droits de la personne. (Février 2018). *Enfances interrompues : Surreprésentation des enfants autochtones et noirs au sein du système de bien-être de l'enfance de l'Ontario*. <http://www.ohrc.on.ca/fr/enfances-interrompues>
- Cotter, A. (2018). *La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité, 2014*. Statistique Canada. Accessible à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54910-fra.pdf>
- Crosby, J. et A. Monaghan. (2018). *Policing Indigenous Movements: Dissent and the Security State*. Fernwood Publishing.
- Cross, P. (13 mars 2020). *Forward or Backward?* Fondation canadienne des femmes. <https://canadianwomen.org/blog/forward-or-backward/>
- Deer, S. (2009). « Decolonizing Rape Law: A Native Feminist Synthesis of Safety and Sovereignty ». *Wicazo Sa Review*, 24(2), 149-167. Extrait le 20 novembre 2020 <http://www.jstor.org/stable/40587785>
- Département de l'information des Nations Unies. (Février 2009). *United Nations Secretary-General's Campaign : UNiTEto End Violence Against Women: Framework for Action: Programme of United Nations Activities and Expected Outcomes 2008-2015*. Nations Unies. <https://gcwa.unaids.org/sites/womenandaids.net/files/UNITE-to-end-VAW-framework-2008-2015.pdf>
- Douglas, V. (2013). *Introduction to Aboriginal Health and Health Care in Canada: Bridging Health and Healing*. Spring Publishing Company.
- Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*. <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>
- Fondation canadienne des femmes. (Mai 2020). *Vers une nouvelle normalité, Rapport 1 : Financer un secteur des femmes prospère et en santé*. <https://canadianwomen.org/fr/vers-une-nouvelle-normalite/>
- Fondation canadienne des femmes. (Juillet 2020). *Vers une nouvelle normalité, Rapport 2 : Les femmes le travail décent et l'économie fracturée de la prestation de soins au Canada* <https://canadianwomen.org/resetting-normal/>
- Gehl, L. et F. Whittington-Walsh. (9 février 2016). *Indigenous women and girls with disabilities bigger targets of sexual violence*. <https://rabble.ca/news/2016/02/indigenous-women-and-girls-disabilities-bigger-targets-sexual-violence>
- Goodhand, M. (2017). *Runaway Wives and Rogue Feminists: The Origins of the Women's Shelter Movement in Canada*. Fernwood Publishing.
- Gouvernement du Québec. (2019). *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès : Rapport synthèse*. [https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_clients/Rapport/Rapport\\_Synthese.pdf](https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_Synthese.pdf)
- Gouvernement du Canada. (17 juillet 2019). *Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022*. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/mobilisation-contre-racisme/strategie-contre-racisme.html>
- Gouvernement du Canada. (19 août 2020). *Réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge*. <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1541187352297/1541187392851>

## RÉFÉRENCES

- Gouvernement du Canada. (23 septembre 2020). *Un Canada plus fort et plus résilient. Discours du Trône ouvrant la deuxième session de la quarante-troisième législature du Canada*. [https://www.canada.ca/content/dam/pco-bcp/documents/pm/SFT\\_2020\\_FR\\_WEB.pdf](https://www.canada.ca/content/dam/pco-bcp/documents/pm/SFT_2020_FR_WEB.pdf)
- Hahmann, T., N. Badets et J. Hughes. (12 décembre 2019). *Les Autochtones ayant une incapacité au Canada : les Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuits âgés de 15 ans et plus*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-653-x/89-653-x2019005-fra.htm>
- Hébergement femmes Canada. (Novembre 2020). *Les maisons s'expriment 2020*. <https://endvaw.ca/fr/les-maisons-sexpriment-2020/>
- Hébergement femmes Canada. (3 mars 2020). *Le Plan d'action du Canada doit être audacieux, ambitieux et intersectionnel*. <https://nawl.ca/wp-content/uploads/2020/03/PAN-sur-VFF-20202.pdf>
- Hébergement femmes Canada. (Avril 2019). *Les maisons s'expriment 2019*. <https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2019/04/Les-maisons-sexpriment-2019.pdf>
- Hutcheon, E. J., Hutcheon, E. J., & Lashewicz, B. (05/27/2020). *Tracing and troubling continuities between ableism and colonialism in Canada*. Carfax Pub. Co. doi:10.1080/09687599.2019.1647145
- Indigenous Action. (4 mai 2014). *Accomplices Not Allies: Abolishing the Ally Industrial Complex*. <http://www.indigenouaction.org/accomplices-not-allies-abolishing-the-ally-industrial-complex/>
- Instituts de recherche en santé du Canada. (16 juillet 2020). *Lignes directrices sur le soutien en santé mentale pour les femmes racisées à risque de violence fondée sur le genre durant la pandémie de COVID-19*. <https://cihr-irsc.gc.ca/f/52062.html>
- Justin Trudeau, premier ministre du Canada. (3 juin 2019). *Le premier ministre salue le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées*. <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/declarations/2019/06/03/premier-ministre-salue-rapport-final-de-lenquete-nationale-les>
- Kelm, M. (1999). *Colonizing bodies: Aboriginal health and healing in British Columbia, 1900-50*. UBC Press.
- Klingspohn, D.M. (2018). « The Importance of Culture in Addressing Domestic Violence for First Nation's Women ». *Frontiers in Psychology*, 9, 872. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2018.00872>
- Knotsch, C., et D. Kinnon. (2011). *If not now... when? Addressing the ongoing Inuit housing crisis in Canada*. Organisation nationale de la santé autochtone. <https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/30246/1/2011%20Inuit-Housing-Crisis-Canada-FullReport.pdf>
- Laneville, P. (Juin 2015). *Bring Hope and Restore Peace: A Study Report on the Life and Concerns of Inuit Women of Nunavik*. Saturviit Inuit Women's Association of Nunavik.
- LeBeuf, M-E. (2011). *Le rôle de la Gendarmerie royale du Canada sous le régime des pensionnats indiens*. Gendarmerie royale du Canada. [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2011/grc-rcmp/PS64-71-2009-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/grc-rcmp/PS64-71-2009-fra.pdf)
- MacInnes, S. (26 août 2016). *Fast Facts: 4 things to know about women and homelessness in Canada*. Centre canadien de politiques alternatives. <https://www.policyalternatives.ca/publications/commentary/fast-facts-4-things-know-about-women-and-homelessness-canada>
- Maki, K. (Mai 2019). *Plus qu'un lit : Portrait pancanadien des maisons d'hébergement pour femmes violentées*. Hébergement femmes Canada. <https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2019/04/Plus-quun-lit.pdf>

## RÉFÉRENCES

- Maki, K. (Août 2017). *Housing, Homelessness and Violence Against Women: A Discussion Paper*. Hébergement femmes Canada. <http://endvaw.wpengine.com/wp-content/uploads/2017/09/Housing-Homelessness-and-VAW-Discussion-Paper-Aug-2017.pdf>
- Maynard, R. (2018). *NoirEs sous surveillance : Esclavage, répression et violence d'État au Canada*. Mémoire d'encrier.
- Migrants Rights Network. (28 octobre 2020). *Behind Closed Doors: Exposing Migrant Care Worker Exploitation During COVID-19*. <https://migrantrights.ca/BehindClosedDoors/>
- Ministère de la Justice. (2015). *Les crimes et les mauvais traitements envers les aînés : recherche bibliographique concernant surtout le Canada*. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/crim/som-sum.html>
- Ministère de la Justice. (15 février 2018). *Précis des faits. Femmes et filles autochtones disparues ou assassinées*. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/pf-if/2017/july04.html>
- Ministère de la Justice. (4 février 2020). *Le gouvernement du Canada présente un projet de loi visant à assurer la participation des juges à une formation sur le droit relatif aux agressions sexuelles et au contexte social*. <https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2020/02/le-gouvernement-du-canada-presente-un-projet-de-loi-visant-a-assurer-la-participation-des-juges-a-une-formation-sur-le-droit-relatif-aux-agressions.html>
- Nonomura, R., L. Baker, D. Lalonde et J. Tabibi. (2020). *Learning Network Brief (37) Supporting Survivors of Domestic Violence During COVID-19 Reopening*. <http://www.vawlearningnetwork.ca/our-work/briefs/briefpdfs/Brief-37.pdf>
- Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation. (2018). *106 femmes et filles tuées par la violence : rapport de huit mois de l'Observatoire canadien du fémicide pour la justice et responsabilisation*. <https://femicideincanada.ca/sites/default/files/2018-09/CFOJA%20FINAL%20REPORT%20FRE%20V4.pdf>
- Office de consultation publique de Montréal. (2020). *Résumé du rapport de la consultation sur le Racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal*. [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P99/resume-reds\\_francais.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P99/resume-reds_francais.pdf)
- Ontario Native Women's Association. (4 septembre 2020). *Reconciliation with Indigenous Women: Changing the Story of Missing and Murdered Indigenous Women and Girls (2020)*. [https://b4e22b9b-d826-44fb-9a3f-afec0456de56.filesusr.com/ugd/4eaa9c\\_be059fe0cd844671839aef58558d893d.pdf](https://b4e22b9b-d826-44fb-9a3f-afec0456de56.filesusr.com/ugd/4eaa9c_be059fe0cd844671839aef58558d893d.pdf)
- ONU Femmes. (2020). *COVID-19 and Ending Violence Against Women and Girls*. <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2020/issue-brief-covid-19-and-ending-violence-against-women-and-girls-en.pdf?la=en&vs=5006>
- ONU Femmes. (2020). *Online and ICT\* facilitated violence against women and girls during COVID-19*. <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2020/brief-online-and-ict-facilitated-violence-against-women-and-girls-during-covid-19-en.pdf?la=en&vs=2519>
- ONU Femmes. (2020). *La pandémie fantôme : la violence contre les femmes pendant la COVID-19*. <https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/in-focus-gender-equality-in-covid-19-response/violence-against-women-during-covid-19>
- Organisation mondiale de la santé. (20 juin 2013). *Violence à l'encontre des femmes : un problème mondial de santé publique d'ampleur épidémique*. [https://www.who.int/mediacentre/news/releases/2013/violence\\_against\\_women\\_20130620/fr/](https://www.who.int/mediacentre/news/releases/2013/violence_against_women_20130620/fr/)
- Organisation mondiale de la santé. (2020). *La violence à l'encontre des femmes*. <https://www.who.int/reproductivehealth/topics/violence/fr/>

## RÉFÉRENCES

- Osberg, L. (Juin 2009). *Canada's Declining Safety Net: The Case for EI Reform*. Centre canadien de politiques alternatives. [https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National\\_Office\\_Pubs/2009/Canadas\\_Declining\\_Safety\\_Net.pdf](https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National_Office_Pubs/2009/Canadas_Declining_Safety_Net.pdf)
- Pauktuutit - Femmes inuites du Canada. (9 mars 2020). « Pauktuutit Calls on Federal Government to Provide \$20 M in Funding to Build Shelters for Women and Children Fleeing Violence Budget 2020 Shelter Request is in line with MMIWG recommendations and Reconciliation efforts ». <https://www.pauktuutit.ca/news/pauktuutit-calls-on-federal-government-to-provide-20-m-in-funding-to-build-shelters-for-women-and-children-fleeing-violence-budget-2020-shelter-request-is-in-line-with-mmiwg-recommendations-and-recon/>
- Peterman, A., A.Potts, et coll. (2020). *Pandemics and Violence Against Women and Children*. Washington, DC : Center for Global Development.
- Peters, G. (12 novembre 2020). « Dying for the right to live ». *Macleans Magazine*. <https://www.macleans.ca/opinion/dying-for-the-right-to-live/>
- Pinto, P. (2015). « Women, Disability, and the Right to Health ». Dans Armstrong, P. Editor & Pederson, A.P. Editor (2<sup>e</sup> éd.). *Women's Health: Intersections of Policy, Research, and Practice*. (pp. 137-152). Toronto : Women's Press.
- Ponic, P., C.Varcoe, et T. Smutylo. (2016). *Approches tenant compte des traumatismes et de la violence pour le soutien des victimes de violence : dimensions stratégiques et pratiques*. Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels, no 9. Ministère de la Justice. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr9-rd9/p2.html>
- Quinlan, L. (Avril 2018). *Accessibilité et handicap pour les femmes et les filles autochtones et les personnes autochtones de genre mixte – Contribution à l'élaboration de la nouvelle loi fédérale sur l'accessibilité*. Association des femmes autochtones du Canada. <https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2018/05/Accessibility-Final-Report-French.pdf>
- Réseau d'action des femmes handicapées du Canada. (2019). *Plus qu'une note de bas de page : Rapport de recherche sur les femmes et les filles en situation de handicap au Canada*. RAFH Canada. [https://www.dawncanada.net/media/uploads/news\\_data/news-278/rapport\\_de\\_recherche\\_plus\\_qu'une\\_note\\_de\\_bas\\_de\\_page.pdf](https://www.dawncanada.net/media/uploads/news_data/news-278/rapport_de_recherche_plus_qu'une_note_de_bas_de_page.pdf)
- Réseau d'action des femmes handicapées du Canada. (Mai 2020). *Filles sans barrières : Analyse intersectionnelle sur les filles et jeune femmes en situation de handicap au Canada*. 1<sup>re</sup> édition. RAFH Canada. [https://dawncanada.net/media/uploads/page\\_data/page-64/filles\\_sans\\_barri%C3%A8res.pdf](https://dawncanada.net/media/uploads/page_data/page-64/filles_sans_barri%C3%A8res.pdf)
- Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes. (Octobre 2013). *The Case for a National Action Plan on VAW. Hébergement femmes Canada*. <https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2015/10/The-Case-for-a-National-Action-Plan-on-VAW.pdf>
- Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes. (2015). *Modèle de Plan d'action national au Canada sur la violence faite aux femmes et aux filles*. <https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2019/02/Modele-de-Plan-daction-national-du-Canada-sur-la-VFF.pdf>
- Schwan, K., A. Versteegh et coll. (2020). *The State of Women's Housing Need & Homelessness in Canada: A Literature Review*. A. Hache, A. Nelson, E. Kratochvil et J. Malenfant (éds.). Toronto, Ontario : Canadian Observatory on Homelessness Press. <http://womenshomelessness.ca/wp-content/uploads/State-of-Womens-Homelessness-Literature-Review.pdf>
- Sénateur M. Sinclair (19 octobre 2017). *The truth is hard. Reconciliation is harder*. Allocution au Centre canadien de politiques alternatives (Bureau de C.-B.). Extrait de [www.youtube.com/watch?v=SxtH\\_E6FqVo](http://www.youtube.com/watch?v=SxtH_E6FqVo)

## RÉFÉRENCES

Société canadienne d'hypothèques et de logement. (20 novembre 2020). *Initiative des refuges pour femmes et enfants autochtones*. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/developing-and-renovating/developing-for-first-nations/shelters-initiative-for-indigenous-women-and-children>

Smith, A. (2007). Préface. Dans *The Revolution Will Not Be Funded: Beyond the Non-Profit Industrial Complex*, édité par INCITE! Women of Colour Against Violence (pp. 9-11). Duke University Press.

Statistique Canada. (8 avril 2020). *Série d'enquêtes sur les perspectives canadiennes 1 : Répercussions de la COVID-19*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200408/dq200408c-fra.htm>

Statistique Canada. (8 juillet 2020). *Perceptions à l'égard de la sécurité personnelle parmi les groupes de population désignés comme minorités visibles au Canada pendant la pandémie de COVID-19* <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00046-fra.htm>

Statistique Canada. (1 septembre 2020). *Les affaires criminelles déclarées par la police diminuent au cours des premiers mois de la pandémie, alors que les demandes d'intervention liées à des querelles de ménage sont à la hausse*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200901/dq200901a-fra.htm>

Trudell, A.L. et E. Whitmore. (2020). *Pandemic meets Pandemic: Understanding the Impacts of COVID19 on Gender-Based Violence Services and Survivors in Canada*. Ending Violence Association of Canada & Anova. <http://www.anovafuture.org/wp-content/uploads/2020/08/Full-Report.pdf>

Tuck, E. et K.W. Yang. (2012). « Decolonization is not a metaphor ». *Decolonization : Indigeneity, Education, & Society*, 7(1), 1-40.

VAW Learning Network. (Avril 2015). *Intimate Partner Violence (IPV) in Rainbow Communities*. Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children. <http://www.vawlearningnetwork.ca/our-work/issuebased-newsletters/issue-12/12-Rainbow-Newsletter-Print-InHouse.pdf>

Widdowson, F. et A. Howard. (2008). *Disrobing the Aboriginal Industry: The deception behind Indigenous cultural preservation*. McGill-Queen's University Press.

WomenatthecentrE. (2020). *Transformative Justice Initiative*. WomenatthecentrE. <https://www.womenatthecentre.com/initiatives/transformative-justice-initiative/>

# NOTES

- 1 Cho, Crenshaw et McCall (2013)
- 2 Boyce (2016)
- 3 Pinto (2015)
- 4 Ministère de la Justice du Canada (2018)
- 5 Tuck et Yang (2012)
- 6 Organisation mondiale de la santé (2013)
- 7 ONU Femmes (2020)
- 8 Organisation mondiale de la santé (2020)
- 9 Maynard (2017)
- 10 Hutcheon et Lashewicz (2020)
- 11 DAWN-RAFH Canada (2019)
- 12 Ibid.
- 13 Deer (2009)
- 14 Beedle, Macdonald et Wilson (2019)
- 15 Centre national pour la vérité et la réconciliation (2015)
- 16 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et (2019)
- 17 Gehl et Whittington-Walsh (2016)
- 18 Gouvernement du Canada (2020c)
- 19 Gouvernement du Québec (2019)
- 20 Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation (2018)
- 21 Statistique Canada (2015)
- 22 Laneville (2015)
- 23 Statistique Canada (2017)
- 24 Knotsch et Kinnon (2011)
- 25 Maynard (2017)
- 26 Ibid.
- 27 Statistics Canada (2020)
- 28 Chih, Wilson-Yang, Dhaliwal, Khatoon, Redman, Malone, Islam et Persad (2020)
- 29 Office de consultation publique de Montréal (2020)
- 30 Commission ontarienne des droits de la personne (2001)
- 31 Ibid.
- 32 Ministère de la Justice (2015)
- 33 Cotter (2018)
- 34 DAWN-RAFH Canada (2019)
- 35 Ibid.
- 36 Hahmann, Badets et Hughes (2019)
- 37 Quinlan (2018)
- 38 Kelm (1998)
- 39 DAWN-RAFH Canada (2019)
- 40 Ankomah (2003)
- 41 Alliance féministe pour l'action internationale (2020)
- 42 DAWN-RAFH Canada (2020)
- 43 Widdowson et Howard (2008)
- 44 VAW Network (2015)
- 45 Sénateur M. Sinclair (2017)
- 46 Ministère de la Justice (2018)
- 47 LeBeuf (2011)
- 48 Ministère de la Justice (2020)
- 49 Cross (2020)
- 50 WomenattheCentrE (2020)
- 51 Statistique Canada (2020)
- 52 Osberg (2009)
- 53 Goodhand (2017)
- 54 Smith (2007)
- 55 Ibid.
- 56 DAWN-RAFH Canada (2019)

## NOTES

- 57 Société canadienne d'hypothèques et de logement (2020)
- 58 Pauktuutit - Femmes inuites du Canada (2020)
- 59 Ponio, Varcoe et Smutylo (2016)
- 60 Ibid.
- 61 Fondation canadienne des femmes (2020); Maki (2019); Hébergement femmes Canada (2020); Trudell et Whitmore (2020)
- 62 Maki (2019)
- 63 Trudell et Whitmore (2020)
- 64 Ibid.
- 65 ONU Femmes (2020)
- 66 Statistique Canada (2020)
- 67 Barbara Schlifer Clinic (2020)
- 68 Statistique Canada (2020)
- 69 Hébergement femmes Canada (2020)
- 70 Trudell et Whitmore (2020)
- 71 Instituts de recherche en santé du Canada (2020)
- 72 Nonomura, Baker, Lalonde et Tajidi (2020)
- 73 Hébergement femmes Canada (2020)
- 74 ONU Femmes (2020)
- 75 Ibid.
- 76 Ibid.
- 77 Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes de crimes (2020)
- 78 Migrants Rights Network (2020)
- 79 Maynard (2017)
- 80 Peterman, Potts et coll. (2020)
- 81 Maki 2017
- 82 Peters (2020)
- 83 MacInnes (2016)
- 84 Commission des droits de la personne de l'Ontario (2018)
- 85 Abramovich et Shelton (2017)
- 86 Cotter (2018)
- 87 Klingspohn (2018); Douglas (2013)
- 88 Hébergement Femmes Canada (2020)
- 89 Département de l'information des Nations Unies (2009)
- 90 Assemblée des Premières Nations (2013); Hébergement femmes Canada (2013)
- 91 Enquête nationale sur les femmes et les filles disparues et assassinées (2019)
- 92 Ibid.
- 93 Hébergement Femmes Canada (2015)
- 94 Association des femmes autochtones du Canada (2013)
- 95 FFADA (2019)
- 96 Trudeau (2019)
- 97 Hébergement Femmes Canada (2015)
- 98 Hébergement Femmes Canada (2020)
- 99 Ibid.
- 100 Gouvernement du Canada (2020)
- 101 Gouvernement du Canada (2019)



**FONDATION  
CANADIENNE  
DES FEMMES**

National Office: 1920 Yonge St., Suite 302, Toronto, Ontario M4S 3E2  
Toll free: 1-866-293-4483  
info@canadianwomen.org

[www.canadianwomen.org](http://www.canadianwomen.org)

Charitable Registration Number: 12985-5607-RR0001